

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
3 MOIS . . .	4.50	6 fr	7 »
6 MOIS . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :
 À la Résidence de France, à Rabat,
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris
 et dans tous les bureaux de poste.
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

ÉDITION FRANÇAISE
Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires (la ligne de 34 lettres,
 et légales } corps 8. **0.50**

Sur 4 colonnes :
 Annonces et avis divers (les dix 1^{ères} lignes, la ligne. **0.60**
 les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions
 sont traitées de gré à gré.
 Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

SOMMAIRE

	PAGES
Voyage au Maroc de M. Albert Sarraut, Ministre de l'Instruction Publique, et de M. Abel Ferry, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères (Première partie du voyage : Visites à Casablanca, Marrakech et Sidi-Lamine)	697
PARTIE OFFICIELLE	
Déclaration relative à la suppression des Capitulations dans la zone française de l'Empire Chérifien faite par le Gouvernement de Belgique	712
Ordre du Général Commandant en Chef du 22 octobre 1915 portant interdiction, dans la zone française de l'Empire Chérifien, de l'introduction, de l'exposition, de l'affichage, de la vente et de la distribution du journal « El Adalid Serafico ».	712
Ordre Résidentiel du 18 octobre 1915 portant prohibition et autorisation de sortie et de réexportation en suite de dépôt, de transit, de transbordement ou d'admission temporaire de certains produits et objets.	713
Arrêté Résidentiel du 20 octobre 1915 portant remplacement d'un membre de la Chambre de Commerce de Rabat.	714
Dahir additionnel au Dahir du 15 avril 1915 (28 Djoumada I 1333) portant prohibition d'introduction dans la zone française de l'Empire Chérifien de tous produits d'origine, de production et de fabrication allemande ou austro-hongroise	715
Arrêté Viziriel du 23 octobre 1915 portant création d'un Bureau de l'Etat Civil à Saï.	715
Arrêté du Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes portant création d'un Bureau de facteur-receveur des Postes à Taza.	715
Arrêté du Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes portant fusion des établissements postaux et télégraphiques de Mechra ben Abbou.	715
Nominations dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien	716
Arrêts aux numéros 148 et 153 du « Bulletin Officiel du Protectorat ».	716
PARTIE NON OFFICIELLE	
Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 23 octobre 1915.	716
Nouvelles et Informations. — Audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Rabat du 11 octobre 1915 : Réquisitions du Procureur Général. — Conférence faite à la Salle des Conférences de l'Exposition de Casablanca par M. le Lieutenant-Colonel Berrieu, Chef du Service des Renseignements : « Les étapes de la Conquête marocaine ».	717
Conservation de la Propriété Foncière de Casablanca. — Extraits de réquisition n° 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95 et 96.	727
Annonces et Avis divers.	732

VOYAGE AU MAROC DE M. ALBERT SARRAUT
 Ministre de l'Instruction Publique
 et de M. ABEL FERRY, Sous-Secrétaire d'Etat
 aux Affaires Étrangères

(Première Partie du voyage : visites à Casablanca, Marrakech et Sidi Lamine)

I. — CASABLANCA

Pour la première fois depuis l'établissement du Protectorat, le Gouvernement de la République, saisissant l'occasion que lui offrait l'Exposition de Casablanca, avait délégué deux de ses membres, M. Albert SARRAUT, Ministre de l'Instruction Publique, et M. Abel FERRY, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères, pour le représenter au Maroc.

Les MINISTRES, accompagnés de M. DE PERETTI DE LA ROCCA, Sous-Directeur d'Afrique au Ministère des Affaires Étrangères, et de leurs Chefs de Cabinet, MM. BACOU et HELLEU, arrivèrent à bord de l'« Abda », le 5 octobre au matin, en vue de Casablanca. Sur le même bateau, se trouvaient M. COUGET, Ministre de France à Tanger, M. TERRIER, Directeur de l'Office du Gouvernement Chérifien, M. Hubert GIRAUD, Vice-Président et délégué de la Chambre de Commerce de Marseille, et les représentants des principaux journaux parisiens.

Le RESIDENT GENERAL, accompagné de M. l'Intendant Général LALLIER DU COUDRAY, Secrétaire Général du Protectorat, et des officiers et fonctionnaires de son Cabinet, monta à bord, à 8 heures, pour recevoir les MINISTRES.

Sur le quai de l'ancienne darse, se trouvaient Son Excellence LE GRAND VIZIR, venu pour saluer MM. SARRAUT et FERRY au nom de SA MAJESTÉ LE SULTAN, le

Colonel CALMEL, Commandant la Région de Casablanca, le Pacha de la Ville, les principales autorités civiles et militaires, les principaux groupements, le Comité des Etudes Economiques, la Commission Municipale.

Les troupes de la garnison rendaient les honneurs.

Après les présentations, après avoir passé en revue la compagnie d'honneur et s'être inclinés devant le drapeau, les MINISTRES, le RESIDENT GENERAL et leur suite, montèrent en automobile, et, escortés par un escadron de spahis marocains récemment revenu de France, commencèrent la visite de la ville.

Le premier arrêt eut lieu à l'hôpital que les MINISTRES visitèrent en détail, et où ils tinrent à s'incliner devant le cercueil du Médecin Major SCHMEUBER, décédé subitement la veille.

Le cortège suivit ensuite le boulevard circulaire et s'arrêta à l'Ecole de Mers-Sultan, où se trouvaient réunis le personnel enseignant et tous les enfants des écoles de Casablanca. S'adressant aux maîtres qui lui furent présentés par M. LOTTI, Chef du Service de l'Enseignement, M. SARRAUT leur exprima la surprise joyeuse qu'il ressentait à voir réunie une population scolaire aussi nombreuse et les assura de toute la sollicitude et de la reconnaissance du GOUVERNEMENT pour l'œuvre d'éducation qu'ils accomplissent au Maroc avec tant de patriotisme et de dévouement.

Les MINISTRES furent ensuite conduits sur la terrasse de l'immeuble du « Paris-Maroc » d'où le RESIDENT GENERAL, plans en mains, leur présenta Casablanca, évoquant son passé, expliquant son développement et les grandes lignes du plan d'extension.

La matinée se termina par la visite du port. Un train spécial conduisit les MINISTRES jusqu'à l'extrémité de la grande jetée.

Dans l'après-midi, le RESIDENT GENERAL conduisit MM. SARRAUT et FERRY à l'Ecole Franco-Arabe, où le MINISTRE de l'Instruction Publique, en quelques paroles, rappela aux jeunes indigènes qui s'y trouvaient rassemblés quelle était la mission civilisatrice de la France et félicita leurs maîtres des résultats déjà obtenus.

Ils se rendirent ensuite à l'Exposition, où ils furent reçus par M. BERTI et les membres du Commissariat Général qui les conduisirent tout d'abord au Pavillon de l'Agriculture. MM. SARRAUT et FERRY le visitèrent minutieusement, admirant les produits si remarquables des diverses régions du Maroc et leur intéressante présentation. Ils parcoururent ensuite le pavillon des Forêts, celui de l'Algérie-Tunisie, celui de l'Importation et ceux des diverses régions.

Avant de quitter l'Exposition, M. SARRAUT remit la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur à HADJ OMAR TAZI, Pacha de Casablanca, en lui exprimant combien il était heureux de remettre ce témoignage du GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE à un loyal et déjà ancien collaborateur de la France.

A huit heures, le GENERAL et Madame LYAUTEY réunirent autour de leurs hôtes, en un dîner de soixante couverts, le Grand Vizir, le Corps Consulaire, les principales autorités civiles et militaires, les représentants de la colonie française et les membres de la presse parisienne. Au dessert, le RESIDENT GENERAL souhaita la bienvenue aux MINISTRES, qui lui répondirent en quelques paroles éloquentes.

Le 6 octobre, dans la matinée, M. Abel FERRY, accompagné de M. DELURE, Directeur Général des Travaux Publics, et des Ingénieurs, visita les travaux du Port. Après le déjeuner, les MINISTRES, le RESIDENT GENERAL et leur suite se rendirent chez le Pacha, qui donna une réception restreinte en leur honneur, puis à l'Exposition, dont ils continuèrent en détail la visite.

Ils visitèrent ensuite un certain nombre d'établissements publics et privés.

La colonie française avait, pour le même soir, organisé un banquet de trois cents couverts dans l'enceinte de l'Exposition. A leur arrivée, les MINISTRES furent reçus par M. ANDRIEU, Président du Comité d'organisation, M. PHILIPP, doyen de la colonie française, et les membres du Comité. Au dessert, le RESIDENT GENERAL prit la parole en ces termes :

« Messieurs les Ministres,

« Hier, dans une réunion purement officielle, je vous ai souhaité la bienvenue comme Résident Général.

« Ce soir, dans cette réunion où nous sommes les hôtes de la Colonie française, c'est à ses représentants que je laisse le soin de vous dire ce qui est dans notre cœur à tous.

« Mais en ma qualité de Chef de la Colonie — titre que j'ai à honneur de revendiquer avant tous — je veux d'abord vous les présenter.

« Ce qu'il faut dire, c'est que dans nul autre établissement français, je crois, l'initiative privée n'a donné un tel effort, acquis de tels mérites.

« Partout ailleurs, en effet, le colon a suivi l'occupation, a trouvé une administration embryonnaire encore, mais du moins déjà établie, et un statut légal défini.

« Ici, au contraire, il les a précédés. Il n'a d'abord trouvé que le chaos. Je n'ai pas à refaire l'histoire que vous connaissez mieux que moi de la situation internationale, des circonstances politiques qui nous ont maintenus pendant plusieurs années dans cet état paradoxal d'un pays où l'administration ancienne s'était effondrée et où il était légalement impossible de lui en substituer une nouvelle, où les Consuls n'avaient que le droit de protester et de rédiger des rapports sans pouvoir résoudre, où les chefs militaires avaient le droit de conquérir et de pacifier sans aucun titre légal pour organiser la conquête.

« Que, malgré de telles difficultés, aggravées par l'absence de tout statut foncier, ou, ce qui est pire encore, par sa confusion inextricable, la colonisation française ait pu,

au cours de ces années anarchiques, alors que les autorités françaises ne pouvaient guère lui répondre que par des « non licet » ou des « non possumus », y jeter de telles racines; fonder les bases solides de l'établissement que vous voyez aujourd'hui, c'est certainement un des faits qui sont le plus à l'honneur de notre race, qui prouvent avec le plus d'éclat qu'elle avait conservé, quoi qu'en disent ses détracteurs, les vertus de ténacité, d'audace, de labeur et d'initiative individuelle qu'avaient portées si haut les premiers pionniers du Canada, de la Louisiane et des Indes.

« A ceux qui osaient parler de décadence, il n'y avait qu'à montrer le Maroc. Aussi bien dans l'ordre militaire que dans l'ordre économique, s'y élaborait un effort où l'œil attentif pouvait discerner le germe de la moisson d'hécatisme, de persévérance et de froide volonté qui s'épanouit aujourd'hui sur le vaste théâtre où les vertus de notre nation, résolue à triompher, forcent l'admiration du monde.

« Et c'est pourquoi la Métropole, malgré les préoccupations de l'heure présente, ne se détourne pas du Maroc : c'est parce qu'elle y voit le berceau vivant de choses radieuses et fortes que d'aucuns croyaient, sinon mortes, du moins endormies pour longtemps ; et c'est aussi parce qu'elle y voit un des fronts et non des moindres, sur lesquels se livre, de par le monde entier, la lutte gigantesque qui se jouent nos destinées.

« Vous savez — vous l'ai-je assez redit, à Paris comme ailleurs — que la partie la plus lourde de ma tâche, depuis un an, a été d'imposer à tous, soldats et colons, poussés par un instinct si légitime et irrésistible, brûlant du désir ardent de courir à la frontière de la vieille chère Patrie envahie, de voler à la défense de leurs foyers ravagés dans un sentiment spontané que je partageais mieux que personne, et pour cause, a été, dis-je, de leur imposer de rester à leur poste. Ils ont compris et ils ont obéi en se rompant le cœur. Vous leur direz, n'est-ce pas, ce que je pense avec une telle conviction, ce que vous pensez vous-mêmes, que la France tout entière pense aujourd'hui, c'est qu'ils ont fait tout leur devoir, et qu'en gardant intact et majoré le Maroc à la France, ils ont remporté eux aussi une victoire glorieuse sur l'adversaire qui ne doutait pas un instant que la ruine immédiate de la domination française au Maroc serait un de ses premiers succès.

« Dans quelques jours, vous verrez les troupes qui luttent sans relâche pour le sauvetage de notre front.

« Différente, mais non moindre, a été l'œuvre des colons que vous voyez aujourd'hui et qui, avec l'élégance que n'abandonne jamais notre race dans ses gestes de bravoure, ont lancé le défi de cette Exposition où ils ont voulu, par le jeu, faire l'inventaire des richesses du domaine marocain, affirmer leur collaboration cordiale avec la noble race indigène et appeler le commerce français à venir ici mener une bataille décisive sur le terrain économique.

« Je ne veux pas anticiper sur les précisions qui vont être données à cet égard par notre Commissaire Général, auquel nous ne témoignerons jamais assez de gratitude, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour l'initiative et la volonté dont ils ont donné de telles preuves. Mais ce que je

tiens à dire hautement, c'est que ni eux ni moi n'aurions rien pu faire sans le concours des colons qui ont montré là, plus que jamais, les qualités d'initiative, d'audace et de confiance en l'avenir qui ont caractérisé, dès le début, leur œuvre au Maroc.

« Songez que, malgré la rigueur des temps, c'est leur concours financier qui, presque seul, a permis la réalisation de cette œuvre. Voyez avec quel goût, quelle ingéniosité, quelle intelligence des réalisations pratiques, ils ont amenagé la présentation de leur travail et comprenez que je sois fier d'être le syndic d'une telle équipe de bons Français, de me sentir, dans les lourdes heures que nous traversons, soutenu, encouragé, réconforté par elle, et que j'aie tant d'honneur à vous la présenter et à lui rendre témoignage.

« Et maintenant, merci à vous, de tout cœur, en notre nom à tous, à vous Monsieur Albert Sarraut, Ministre de l'Instruction Publique, ancien Gouverneur Général de l'Indo-Chine, où vous avez affirmé avec tant d'éclat vos larges vues d'administrateur, la haute compréhension des choses que donnent une culture raffinée et la connaissance philosophique de l'Histoire, l'intelligence pénétrante et souple de l'âme des indigènes, qui savent si bien discerner chez ceux qui les gouvernent la part du cœur sans laquelle il n'y a pas d'œuvre humaine féconde ; — à vous, Monsieur Abel Ferry, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères, ami de vieille date du Maroc que vous avez parcouru aux heures tragiques, si digne du grand nom que vous portez, indissolublement uni à notre expansion coloniale, Lorrain qui avez voulu, dès la première heure, faire si noblement votre devoir au front de France, et qui venez ici compléter votre information sur place pour mieux assurer la sauvegarde éclairée de nos intérêts au Département dont nous relevons.

« Soyez sûrs que nous sentons tous l'effort moral qu'il vous a fallu faire pour quitter pendant quelques semaines votre place dans les Conseils du Gouvernement aux heures mêmes où se joue en France un des actes décisifs de la grande partie, alors qu'à chaque heure nous attendons anxieusement les nouvelles qui, depuis quelques jours, remplissent nos cœurs de joie et de confiance, alors que chez nos vaillants Alliés et nous se développe un effort gigantesque que le succès couronnera et couronne déjà.

« Vous avez senti que c'était à ce moment même, alors que nous trépignons d'être éloignés par force du théâtre principal, qu'il convenait que le Gouvernement de la République vint nous tendre la main et marquer par un acte décisif la solidarité qui, plus que jamais, unit les deux fronts.

« Ah oui ! vous êtes bien les dignes mandataires de ce Gouvernement de Défense Nationale qui, depuis plus d'un an, lutte sans trêve, se donne sans compter, concentre en lui l'âme de la nation où toutes les divisions se sont effacées dans l'accomplissement du seul devoir qui compte aujourd'hui.

« Et je répète ce que je vous disais hier, c'est que, tous, nous comprenons le prix d'un tel geste en un tel temps ;

que tous déjà nous avons éprouvé, au chaud contact de ces premières journées, quelle force inappréciable vous nous apportez.

« Messieurs,

« Je lève mon verre :

« A Monsieur Albert Sarraut,

« A Monsieur Abel Ferry,

« A Monsieur le Président de la République,

« A la France,

« Aux mères et aux femmes de France vaillantes entre toutes,

« A nos frères qui combattent dans la gloire, pour la liberté ! »

La musique joua la Marseillaise.

M. ANDRIEUX prononça, ensuite, les paroles suivantes :

« Messieurs les Ministres,

« Mon âge et la grande bienveillance dont je suis entouré me valent le grand honneur de vous souhaiter la bienvenue au nom des Français du Maroc et des Marocains français. Vous nous apportez un témoignage de sollicitude de la Mère Patrie pour son enfant dernier né, Benjamin d'autant plus chéri qu'il a coûté bien des tourments. Nous souhaitons que vous emportiez l'impression que ce nouveau venu justifie tout l'intérêt qui lui est témoigné. Nous souhaitons aussi que vous emportiez la conviction qu'il y a ici union intime entre tous les Français. Militaires et civils, tous marchent dans la même voie, tous poursuivent le même but : défendre et mettre en valeur cette France nouvelle, honorer la Mère Patrie.

« Vous savez comment la mobilisation a transformé ici les civils en militaires et n'êtes point surpris de voir autant d'uniformes autour de vous.

« Le tableau que vous avez sous les yeux ne nous fait pas oublier le drame formidable qui fait trembler le monde. Tous nous y participons. Tous nous avons confiance que notre France en sortira glorieuse, grandie à ses propres yeux, et aux yeux du monde entier. Tous nous sommes prêts à tous les sacrifices pour qu'il en soit ainsi.

« Messieurs les Ministres, je ne vous apprendrai rien en vous affirmant que le spectacle reconfortant qui vous est offert est dû à un homme, à un véritable chef. Nous avons marché à la suite de cet entraîneur qui a la foi et sait l'inspirer. Les sceptiques et les croyants, tous ont donné leur temps, leur intelligence et leur argent. Pour réaliser cette démonstration pacifique, nous avons répondu à cette mobilisation spéciale, comme au 2 août 1914 nous répondions à la mobilisation militaire. Pour réaliser cette entente merveilleuse, il fallait le Général Lyautey. De plus autorisés, et surtout de plus éloquents, sauront mieux dire ce que la France lui doit ; mais nul, plus que nous, ne saurait l'apprécier. Il voit juste, clair, et sait dicter ses ordres avec précision. Il sait aussi choisir et mettre en valeur ses collaborateurs. La pléiade de grands officiers de tous grades et de grands soldats que le Maroc avait mis en évidence, et

dont la grande guerre a consacré l'héroïsme, contribuera à la gloire de notre Grand Chef. Et ce n'est pas seulement à la guerre qu'il a la main heureuse. Le succès de notre Exposition s'affirme chaque jour davantage. Le succès politique dépasse sûrement les espérances. Quant au succès économique, personne n'y croyait et tout le monde le constate. Il est juste d'en rendre grâce à ceux qui l'ont préparé.

« Messieurs les Ministres,

« Nous vous offrons nos remerciements les plus sincères pour votre visite. Elle nous est un réconfort et un encouragement. Il reste beaucoup à faire au Maroc, mais le passé nous donne confiance dans l'avenir, et des visites comme celle que nous fétons ce soir nous sont une garantie du succès.

« Décidés à nous aider énergiquement, nous sommes convaincus que le Gouvernement de la République nous aidera.

« A vos santés, Messieurs les Ministres.

« Vive la France ! Vive la République ! »

Puis M. PHILIPP prit la parole en sa qualité de doyen de la colonie française :

« Messieurs les Ministres,

« Doyen de la Colonie Française, tel est le titre qui me vaut le grand honneur de saluer, ce soir, votre présence sur la terre marocaine.

« Je ne puis m'empêcher, aujourd'hui, à cette heure, d'évoquer le souvenir du jour déjà lointain où je débarquai pour la première fois. J'ai vu devant mes yeux se dérouler les événements dont l'aboutissement est le Maroc d'aujourd'hui, que vous avez bien voulu visiter pour mesurer le chemin parcouru.

« Le passé, c'était ce vieux Maroc, secret et fermé, peu et mal connu, s'effritant lentement dans son immobilité séculaire. Mais c'était aussi, pour tous ceux qui s'y étaient aventurés, la conviction que cette terre devait inévitablement grandir et prospérer sous la protection de la France. C'est cette foi ardente dans les destinées de ce pays qui a toujours soutenu les pionniers de la première heure, à travers tant de vicissitudes. Ils n'ont jamais douté qu'un jour viendrait où ici flotteraient librement nos trois couleurs.

« L'aurore de ce jour, nous l'avons vue se lever, incertaine et vague d'abord, troublée par l'appel de nos clairons. Puis, ce furent les difficultés quotidiennes diplomatiques, militaires, politiques qui s'opposèrent pendant tant d'années au développement de notre action. La deuxième période se passa quand, derrière nos premières troupes, les colons vinrent en foule, cherchant un nouveau où devaient s'épanouir librement les antiques vertus de la race française. Je ne veux pas rappeler ici nos déboires, mais nos espérances se consolidèrent le jour où le Protectorat fut établi au Maroc et où les destinées de ce pays furent confiées à l'homme éminent que je salue respectueusement, Monsieur le Général Lyautey.

Dès le début de sa prise de commandement, Monsieur le Résident Général voulut mener de front la tâche militaire et politique, l'action administrative et économique. Son œuvre, conçue durant les premiers mois du Protectorat, avait déjà atteint son plein épanouissement lorsque put être faite la liaison avec l'Algérie par Taza. C'est alors que, dans notre esprit, nous avons pleinement compris le développement magnifique de ce pays.

C'est alors également qu'éclata en Europe le conflit qui paraissait devoir compromettre les résultats acquis au prix de tant d'efforts.

Le Résident Général, par une claire vision des nécessités de ce pays, sut, en donnant à la France plus d'hommes qu'elle n'en pouvait espérer, garder intact tout le territoire occupé et nous, permettre, à l'abri d'une armature militaire sans défaut, non seulement de vivre, mais d'aller de l'avant.

Nous ne saurions être assez reconnaissants à Monsieur le Général Lyautey d'avoir, par une politique de grands traits, par l'impulsion qu'il a su donner aux services et aux activités individuelles, maintenu le Maroc pacifié dans une étroite collaboration entre les énergies françaises et la population indigène.

De cette action, l'Exposition dans laquelle nous vous remercions, Messieurs les Ministres, est le symbole. Elle est l'effort réalisé, elle réunit les richesses venues de tous les coins du Maroc, en même temps qu'un si bel apport de l'industrie française. Elle n'est pas une œuvre éphémère et paradoxale, mais le début des réalisations définitives et les résultats pratiques nous en apparaissent déjà. Nous vous remercions, Messieurs les Ministres, de lui avoir apporté la consécration du Gouvernement de la République.

Messieurs et chers Compatriotes, je lève mon verre à Monsieur le Général Lyautey, notre Résident Général, à Monsieur Abel Ferry, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et à Monsieur Albert Sarraut, Ministre de l'Instruction Publique. »

Après lui, M. Hubert GIRAUD, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Marseille, prononça l'allocution suivante :

« Monsieur le Résident Général,

J'accomplis avec une joie patriotique la mission qui m'est confiée par la Chambre de Commerce de Marseille en vous apportant ici le salut du premier port de France, de son commerce, de son industrie et de son armement. En me désignant pour venir visiter l'Exposition franco-marocaine de Casablanca, et pour assister aux cérémonies auxquelles Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, représentant aujourd'hui le Gouvernement de la République, la Chambre de Commerce a voulu témoigner de son ardente sympathie pour votre personne et de sa profonde admiration pour votre œuvre. Marseille voit dans l'Exposition de Casablanca autre chose qu'une manifestation matérielle et tangible : elle y voit une idée qui est votre

idée. Elle sait que vous n'avez pas entendu seulement réunir dans une enceinte pittoresque et attrayante les produits du sol et de l'industrie des deux pays qu'unissent aujourd'hui les liens du Protectorat, montrer au consommateur marocain ce que la France peut lui offrir, là où il étale à son tour, sous nos yeux, ce qu'il est à même de nous apporter en échange. Vous avez voulu, Monsieur le Résident Général, exposer ici ce qu'on nomme en langue de commerce un article bien exclusivement national et français, afficher à la face du monde bouleversé la tranquillité sereine et la confiance souriante avec lesquelles la France envisage l'issue de la lutte gigantesque qu'elle soutient contre la barbarie. Vous avez voulu nous montrer l'aisance et la grâce dans l'effort. Dans les circonstances actuelles, aucun geste ne pouvait être plus élégant dans sa forme, plus opportun et plus significatif de son accomplissement.

Aussi Marseille vous a-t-elle immédiatement compris lorsque vous lui avez fait connaître le projet que vous aviez conçu et qu'il s'agissait de réaliser dans un délai que vous vouliez si court qu'il a pu jeter parmi nous un peu d'étonnement teinté de doute. Le doute est bien dissipé, et l'étonnement qui subsiste a évolué dans son caractère, devant le projet devenu une réalité qui surpasse tout ce que nous pouvions attendre. Permettez-moi, Monsieur le Résident Général, de vous adresser les félicitations chaleureuses de notre vieille cité.

Elle se réjouit de voir grandir et s'épanouir, par vos soins, un pays où son influence s'est depuis si longtemps implantée. C'est que l'action de Marseille s'exerce au Maroc depuis plusieurs siècles : de tous les ports actuels du littoral français de la Méditerranée ou de l'Océan, Marseille a été le premier à faire du commerce avec l'Extrême-Occident et, pendant bien longtemps, il a été le seul. Dès la première moitié du douzième siècle, les échanges sont établis entre Marseille et le Maghreb. En 1138, elle passe déjà un traité avec le Sultan Almoravide pour régulariser et protéger des rapports déjà anciens. Les archives de notre Chambre de Commerce abondent en documents qui témoignent de la constance et du labeur incessant avec lesquels les négociants marseillais ont continué à développer ces rapports. Notre Chambre fait figurer à l'Exposition l'un de ces témoignages : c'est la reproduction d'une lettre qu'adressait en 1576 aux Consuls de Marseille, nos prédécesseurs, le Sultan d'alors, qui fut un des combattants de la bataille de Lépante. Ce souverain, prenant une initiative qui heurte tous les protocoles, désignait lui-même un médecin marseillais, Guillaume Bérard, comme le représentant qu'il disait avoir officiellement dans ses Etats des intérêts français. Malgré l'étrangeté du procédé, Henri III, avec un grand sens pratique, n'hésita pas à ratifier le choix du Sultan et à nommer en due forme, par lettres patentes, Guillaume Bérard Consul de France à Fez.

Ces traditions si anciennes se sont perpétuées à travers les âges. De nos jours (je parle d'hier), c'est un armateur marseillais qui créait, il y a cinquante-trois ans, le premier service régulier de bateaux à vapeur reliant la France à la côte atlantique. C'est lui encore qui, fondant

avec le Sultan des relations pleines de cordialité et de confiance mutuelle, n'hésitait pas, quelques années plus tard, à prêter lui-même des millions à Moulay el Hassan, et à combiner directement avec le Maghzen des opérations commerciales toujours empreintes d'une belle loyauté réciproque. Marseille préparait le terrain pour la France. Je me garderais bien de donner ici de fastidieuses énumérations de chiffres. Qu'il me suffise de rappeler qu'en 1912, à la veille du nouveau régime, le commerce de la France avec le Maroc par Marseille s'élevait à près de 100.000 tonnes de marchandises.

« Depuis lors, d'autres ports français se sont reliés au Maroc, et Marseille a vu, sans jalousie, entrer dans la voie qu'elle avait tracée et ouverte des villes maritimes dont elle se considère comme la sœur aînée. Forte de son passé, des droits qui pour elle en découlent, de sa prépondérance acquise par une laborieuse et longue persévérance, ouverte d'ailleurs à tous les progrès, prête à toutes les initiatives, disposée à offrir tous les concours, elle tient à honneur de conserver sa priorité, et rien de ce qui se fait au Maroc ne saurait lui être étranger.

« Marseille vous demande, Monsieur le Résident Général, de compter sur elle pour continuer l'extension des rapports entre la Métropole et l'Empire Chérifien. En vous assurant, au nom de sa Chambre de Commerce, du Comité Marseillais du Maroc, de la Société de navigation Paquet, de son activité et de son désir intense de vous aider dans votre grande œuvre, je lève mon verre à votre santé, et si vous voulez bien permettre à un Marocain de la première heure d'employer, ici, la langue qu'il y parlait, il y a vingt-trois ans, laissez-moi terminer par ce souhait : « Allah itou! amerk ou iatik el saha. »

Puis, ce fut M. BERTI, Commissaire Général de l'Exposition :

« Monsieur le Ministre,
« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,
« Mon Général,

« Nous avons tous ressenti ici une joie profonde à la nouvelle que le Gouvernement de la République avait décidé de se faire représenter à cette Exposition. C'est que la décision du Gouvernement avait pour nous une très haute signification. Le Pays avait compris notre geste et entendait marquer qu'il se solidarisait avec nous. C'est qu'aussi le Gouvernement nous comblait en désignant pour le représenter deux de ses membres les plus éminents : M. Albert Sarraut, Ministre de l'Instruction Publique, ancien Gouverneur Général de l'Indo-Chine, et le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Abel Ferry, un nom bien cher aux coloniaux.

« Monsieur le Ministre, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, je vous salue respectueusement et, au nom de tous ceux qui ont coopéré à notre œuvre, je vous dis de tout cœur : merci, pour le grand honneur que vous nous avez fait en venant jusqu'à nous.

« Je salue M. Couget, ministre de France à Tanger ; je salue M. de Percetti, chef des Services du Maroc au Ministère des Affaires Etrangères, dont la présence ici témoigne de l'intérêt avec lequel le Département sait nos efforts. Je salue M. Terrier, délégué du Gouvernement Français, dont le rôle dans cette Exposition a été, vous le savez, considérable ; je salue MM. les représentants de la Presse métropolitaine qui nous a toujours ouvert ses colonnes avec tant de libéralité.

« Le but de l'Exposition a été déjà plusieurs fois exposé et je n'y reviendrai que pour dire en deux mots les résultats que, d'ores et déjà, nous constatons.

« Au point de vue politique indigène, pouvions-nous espérer un succès plus grand ?

« De tous les points du Maroc, les indigènes de toutes classes, riches et pauvres, grands caïds, fonctionnaires, ouvriers et khamès, affluent à l'Exposition. Le pointage que j'ai fait faire accuse déjà plus de cinquante mille visiteurs indigènes, et vous avez tous pu, Messieurs, vous rendre compte de l'empressement que les Marocains mettent à venir et du plaisir qu'ils éprouvent à séjourner dans cette enceinte.

« Ce résultat seul suffirait, si besoin était, à justifier l'Exposition ; mais, fort heureusement, des résultats pratiques, qui méritent d'être notés, ont été également obtenus dans le domaine économique.

« Dans les sections de l'importation, de l'alimentation, de l'industrie automobile, des industries diverses et des machines agricoles qui constituent la si belle et si intéressante participation métropolitaine de l'initiative privée et de l'action collective des Chambres de Commerce, nous voyons tous les jours des affaires importantes se conclure, et je suis convaincu que nos compatriotes ne regretteront pas de nous avoir secondés dans une entreprise qui était loin, au début, d'inspirer confiance à tous.

« Je dois ici exprimer toute notre reconnaissance, pour leur si précieux concours, au Comité Français des Expositions à l'Etranger, et, en particulier, à son honorable Président, M. le sénateur Dupont ; au Comité Colonial des Expositions ainsi qu'à son Président, M. le sénateur de Saint-Germain ; aux villes de Paris, de Lyon, Marseille et Bordeaux ; aux Chambres de Commerce de France, d'Algérie, de Tunisie et de l'Afrique Occidentale, et tout particulièrement aux Chambres de Commerce de Lyon, de Marseille et de Bordeaux, ainsi qu'à leurs honorables Présidents ; au Comité Marseillais du Maroc, dont je suis heureux de saluer ici le Président, M. Hubert Giraud ; à la Colonie Française de Tanger, représentée par son honorable doyen, M. Michaux-Bellaire.

« Je tiens à payer un juste tribut de reconnaissance aux exposants du Maroc dont la participation a été si désintéressée, et je me félicite que les mêmes heureux résultats aient déjà été constatés dans leurs sections. Un important industriel de Casablanca vous disait, il y a quelques jours, mon Général, toute sa satisfaction à cet égard. Pour ma part, je suis persuadé que les commerçants, les industriels

et les agriculteurs français du Maroc trouveront dans l'avenir un large dédommagement aux frais de leur participation.

« Je n'aurais garde d'oublier nos compatriotes d'Algérie qui ont réalisé une exposition aussi importante qu'appropriée à nos besoins. Ils trouveront facilement, j'en ai l'assurance, les moyens de développer les relations déjà si importantes qui existent entre les deux pays.

« J'espère aussi que cette mise en contact avec nos voisins de Tunisie et de l'Afrique Occidentale qui, grâce à l'activité de leurs délégués, ont fait un choix si judicieux des produits à exposer, entraînera avec ces deux colonies un mouvement d'affaires plus important.

« Et l'industrie indigène, si artistiquement présentée dans les pavillons régionaux et particuliers, quel développement n'est-elle pas en droit d'attendre !

« Et la belle démonstration de la section de l'élevage si justement appréciée, quel précieux enseignement elle comporte pour les colons !

« Et enfin, la section agricole qui fait l'admiration de tous les visiteurs, quelle satisfaction pour les propriétaires qui ont engagé des capitaux et quel encouragement pour ceux qui songent à créer ici une exploitation !

« Et ce n'est pas tout ; vous avez voulu, mon Général, faire une œuvre plus complète. En donnant à tous des facilités pour se rendre à l'Exposition, vous avez non seulement rapproché davantage de nous les indigènes, vous nous avez aussi donné les moyens de mieux nous connaître nous-mêmes. Vous avez voulu que les Français du Maroc ne se distinguassent pas en Français de telle ou telle région, mais bien qu'il n'y eut qu'une seule colonie française bien unie et fraternisant, et eussions-nous, suivant les régions, des aspirations divergentes, vous avez entendu que sur tous les points où l'accord était possible, il fût réalisé. Le Congrès des Comités des Etudes Economiques de tout le Maroc a été décidé par vous dans ce but.

« Vous avez facilité la venue au Maroc des familles de nos braves soldats, et je ne serais pas surpris que, là encore, l'Exposition n'ait contribué à nous assurer de futurs colons.

« Vous avez voulu, et vous y avez pleinement réussi, créer une documentation qui, dans d'autres pays, n'a été réalisée qu'après vingt ans de protectorat. Je veux parler des conférences organisées sous l'intelligente direction de M. Alfred de Tarde, de la Presse parisienne.

« Ne perdant pas un instant de vue le côté pratique de cet effort, vous voulez qu'il en reste une trace durable et vous veillez avec un soin tout particulier à la création des musées commerciaux, idée dont est née l'Exposition. Vous ne cessez de me recommander de faciliter, notamment par des indications précises sur les prix des marchandises exposées, la mise en contact de l'acheteur avec le fournisseur, de la demande marocaine et de l'offre française.

« Je ne veux pas, Monsieur le Ministre et Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, retenir plus longtemps votre attention, et je m'excuse même d'avoir pris la parole, mais je ne pourrais pas ne pas dégager les heureux résultats de notre

œuvre ; j'aurais manqué à mon devoir en ne rendant pas un hommage public à tous nos compatriotes métropolitains, marocains et des colonies, pour leur magnifique et patriotique effort. Je ne pouvais pas, Monsieur le Ministre et Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, en vous disant encore notre profonde reconnaissance pour le bienveillant intérêt avec lequel vous avez visité notre Exposition, vous laisser ignorer qu'elle a été réalisée grâce aux concours financiers si généreux que nous ont apportés les grandes sociétés et les particuliers, grâce aux bonnes volontés qui se sont partout manifestées, grâce à l'appui que j'ai trouvé dans la Presse, grâce à la coopération si active, si dévouée et si intelligente de tous mes collaborateurs, et par-dessus tout, grâce à vous, mon Général.

« Oui, mon Général, grâce à vous, grâce à vous seul.

« Que serions-nous, où serions-nous sans vous ? Une Exposition ! Mais que serait Casablanca, que serait tout le Maroc sans vous ; oui, mon Général, personne ne doute plus de ce qui serait advenu de ce pays si vous n'aviez pas été là, et le sentiment qu'exprimait naguère, à cet égard, si noblement M. de Tarde, dans sa si belle conférence, est bien celui qu'éprouvent aujourd'hui tous les administrés du Général, je vous en donne l'assurance, Monsieur le Ministre et Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat. »

M. Abel FERRY prononça le discours suivant :

« Monsieur le Résident Général,

« Messieurs,

« Si, en pleine tourmente de guerre, le Gouvernement a cru devoir détacher deux de ses membres pour venir ici, dans une fête pacifique, inaugurer une Exposition, c'est qu'il lui a semblé qu'à cette heure où chaque nation belligérante fait, pour ainsi dire, devant le monde entier, comme le dossier de sa propre civilisation, la France pouvait appeler le Maroc à témoigner devant l'univers de ce qu'était sa mission civilisatrice.

« Le Protectorat n'a que trois ans de date ; une année de guerre, deux années où l'Allemagne, embusquée dans un labyrinthe de textes internationaux, appauvrit nos budgets, arrêta nos chemins de fer, gêna notre action. Et pourtant, malgré une vie si courte et si difficile, le Maroc est aujourd'hui pour la France, au lieu d'une faiblesse, une force supplémentaire.

« Grâce au labeur de celui qui la dirige et à vous tous, Messieurs, la France au Maroc a montré tout à la fois et du génie et son génie. Elle a montré son génie par le doux rayonnement d'une tutelle respectueuse des coutumes et des religions, juste, équitable et profitable aux peuples protégés. Elle a montré du génie par un effort économique sans précédent et dont nous pourrions, si vous le voulez, ici, Messieurs, faire brièvement la revue.

« Politique économique. — Je revois la petite ville de Casablanca de 1911 et de 1912 encore hésitante sur sa propre destinée, et la voici aujourd'hui, Messieurs, fortement assise au bord de la mer, développant sa vie selon un plan organique ; des boulevards naissent, de grandes artères se font.

Une grande ville surgit du sol ; elle est sûre de son destin et pousse vers la mer d'immenses jetées comme des bras vers l'avenir.

« Telle est la sollicitude du représentant du Gouvernement ici, d'ailleurs d'accord avec le Gouvernement, que, dans le prochain emprunt qui va vous être consenti — et qui moralement vous est déjà consenti, car j'ose espérer que les Chambres y souscriront — onze millions sont réservés pour la seule ville de Casablanca qui voit ainsi s'accroître de neuf millions pour ses travaux municipaux les deux millions et quelque qui lui étaient primitivement alloués ; vous pourrez ainsi, selon le plan détaillé qu'a étudié Monsieur le Résident Général avec votre commission municipale, dans presque tous les quartiers, apporter des améliorations dignes de votre destinée. Enfin, Messieurs, voilà le port qui naît. Ah ! le port, quelle joie pour ceux qui, se penchant sur le Maroc à son berceau, cherchèrent à deviner et s'il se ferait et comment il se ferait ! Quelle joie pour ceux qui croyaient qu'il fallait au Maroc avoir un grand port outillé de la manière la plus moderne, de voir maintenant cette conception se réaliser ! Le port de Casablanca sera la porte du Maroc ouverte sur le monde.

« Je me souviens qu'en 1912, lorsque nous discutons le traité du Protectorat, c'était, pour ma part, une de mes principales préoccupations. Oui, l'œuvre économique la plus pressante et la plus immédiate est l'établissement au Maroc d'un grand port, outillé selon les derniers perfectionnements de la technique moderne. Je ne méconnaissais pas les difficultés qu'il y a à vaincre une houle qui vient sans arrêt ni obstacle des rivages de l'Amérique. Mais quel port aura jamais eu derrière lui un aussi prodigieux arrière-pays que cette série de plateaux qui, sur une largeur de cinq cents kilomètres et sur une profondeur de deux cents, descendent lentement vers la mer, ouverts d'une terre rouge fertile et d'une terre noire, sœur de la terre du Nil. Au Maroc, il faut voir grand.

« Enfin, Messieurs, s'il m'était permis de compléter le tableau, je dirais que ce n'est pas seulement Casablanca, mais le Maroc tout entier que la France a la résolution ferme et décidée de mettre en valeur. L'emprunt de 170 millions que vous consentait, en 1914, le Parlement va, par un nouvel emprunt, s'accroître de 70 millions. Ainsi, trois ans après le Protectorat, voici 240 millions que vous ouvre le crédit de la France. Les autres colonies ont attendu quinze ans, vingt ans, vingt-cinq ans pour obtenir des sommes aussi considérables. Le prochain emprunt double le crédit affecté à vos routes, qui passe de 35 à 71 millions, double le crédit affecté aux travaux municipaux, qui passe de 17 à 24 millions. Enfin, et ceci vous touchera peut-être plus encore, nous avons l'intention de demander aux Chambres que l'on n'oblige pas la Colonie à rembourser et à payer les intérêts à échéance fixe.

« Nous croyons, en effet, qu'en l'espèce, il vaut mieux faire confiance au Maroc lui-même, à sa richesse, à votre travail, et s'il m'était permis de me citer moi-même, je dirais que je ne fais ici qu'appliquer une pensée ancienne et qu'en 1912 j'énonçais ainsi à la tribune du Parlement :

« Le Maroc n'est pas de ces colonies dont on puisse essayer peu à peu les ressources ; il n'est pas une entreprise de famille grandissant cahin-caha à chaque génération ; c'est une grande entreprise moderne, et puisque la France y a mis une partie de ses destinées, il est naturel et il est normal que le Maroc reçoive, dès les premiers jours, les fonds intégralement nécessaires à son premier établissement. Il le remboursera plus vite et plus tôt que si quelque financier à courte vue lui liardait les écus.

« Politique indigène. — Mais, Messieurs, ce n'est là, permettez-moi de vous le dire, que la moitié de l'œuvre que la France a à accomplir au Maroc ; il en est une seconde aussi belle et parfois plus délicate ; le Gouvernement de la République et son Représentant éminent ici ont à faire, côte à côte deux races dissemblables par les habitudes et par la religion. Le Gouvernement de la République a formulé, dans le traité du Protectorat, et la lettre et l'esprit de sa politique indigène. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'une politique de collaboration, Messieurs, ne peut porter tous ses fruits que si la colonie française, dans son élan pensant comme dans sa masse entière, la comprend et s'y prête ; que si vous-mêmes vous vous pénétrez des nécessités générales, des nécessités historiques de cette politique ; que si vous faites descendre dans le domaine économique la conception politique du Protectorat.

« Ce n'est pas seulement parce qu'au bas du traité instituant le Protectorat il y a notre signature qu'il nous est sacré. C'est aussi parce que c'est l'intérêt bien entendu, j'ose le dire, tout à la fois et du Maroc et de la France. C'est l'intérêt bien entendu du Maroc : mais quelle preuve plus éclatante que cette Exposition elle-même ? quelle preuve plus éclatante que la sécurité dans laquelle vous vivez ? Vous connaissez aujourd'hui une paix, une prospérité, une tranquillité qu'envieraient, hélas ! les pays que je représente. Et pour la première fois depuis des millénaires, depuis le Sous jusqu'à l'Atlas, depuis le Nord jusqu'au Sud, le Maroc connaît définitivement l'ère des récoltes paisibles à l'heure même, Messieurs, où nos villages d'Europe s'enflamment au soir des rougeoisements de l'incendie. Cela, c'est l'œuvre d'une politique.

« Mais ce n'est pas tout : lorsque au premier signe avant-coureur de la guerre, le lendemain même de la remise de la note serbe, par une initiative dont je me permets de m'enorgueillir, au lieu de six bataillons que prévoyait le cahier de mobilisation, j'ai demandé à Monsieur le Résident Général toute une armée ; ce jour-là, vous nous avez donné vos légions d'hommes éprouvés et de chefs entraînés.

« De quelles plaisanteries le prince de Bismark accueillait-il jadis notre politique coloniale française : aux marais de Saint-Gond la garde impériale avait moins d'ironie.

« Oui, le Maroc n'est pas seulement pour nous une œuvre de notre vitalité ; il n'est pas seulement un exemple de notre merveilleuse faculté d'expansion ; il est plus qu'un geste d'espérance. Il est, devant le monde, la preuve de la supériorité morale de la civilisation française.

« En cet immense et formidable conflit, sous le fracas des guerres, derrière les bulletins de batailles, par delà le mouvement des combinaisons diplomatiques, le monde obscurément pressent qu'il y a le choc de deux pensées et la lutte de deux doctrines. Derrière la tranchée allemande, une pensée de domination brutale et autoritaire ; — au revers de la tranchée française, le respect de la personne humaine. Et le soldat pensif, la nuit, dans son poste d'écoute, quand il tâte l'ombre hostile et que la mort passe, sent obscurément qu'il ne veille pas seulement sur la sécurité de sa compagnie : il monte la garde pour toute l'humanité.

« Et quelle preuve plus éclatante de ce conflit général entre les deux pensées pouvez-vous avoir ? Quelle preuve plus grande que la manière dont eux entendent la domination des peuples qu'ils conquièrent, et la manière dont nous, nous entendons nos rapports avec les peuples protégés ?

« Et c'est parce qu'un des meilleurs serviteurs de la France, aidé par une élite administrative, appuyé sur une colonie étonnamment active, a su comprendre et réaliser ici, au Maroc, cette doctrine de Protectorat libérale qu'aujourd'hui la France peut citer au monde entier le Maroc comme un de ses titres de gloire et de civilisation. »

M. SARRAUT se leva à son tour :

« Je me demandais, en vérité, quelle parole utile et nouvelle je pourrais ajouter à celles que vous venez d'entendre et d'applaudir, et j'aimerais avec vous rester sous leur charme profond et durable, si je n'avais, à mon tour, le désir et le devoir de remercier la colonie française de Casablanca de l'hospitalité si généreuse qu'elle nous offre ce soir, si je ne voulais aussi exprimer l'impression d'admiration qui nous vient de cette cité de labour ardent, intelligent et industrieux, et si, me souvenant enfin que nous sommes auprès de vous les messagers de la France, je ne devais essayer de vous répéter aussi scrupuleusement que possible les pensées que nous a dictées pour vous son cœur fidèle et maternel.

« Et d'abord, ce que nous sommes venus vous dire, Ferry et moi, la première parole qui doit jaillir de nos lèvres, et qui est par vous attendue, c'est celle qui traduit notre commune et suprême espérance, c'est le cri de notre foi dans la victoire assurée de nos armes, c'est cette certitude, tout ensemble sereine et passionnée, qui fait à la France l'âme d'indomptable énergie avec laquelle elle continuera jusqu'aux décisions implacables, le combat pour la liberté du monde et les revanches souveraines du droit.

« Voici plus de quatorze mois que, bouleversant la paix de l'univers, la plus inexpiable agression a jeté à la face humaine le plus monstrueux défi. Français qui m'écoutez, je vous apporte la fière assurance que, plus forte qu'au premier jour, plus unie qu'au premier choc, plus grande à mesure que grandissait l'épreuve, plus sûre enfin de son triomphe à chaque coup qu'elle frappe sur une à chaque assaut qu'elle repousse, la France immortelle continuera inflexiblement sa route vers le but où

s'accomplira contre le forfait le plus haut, le plus haut châtiment de l'histoire! Nul effort ne lassera son bras, et nul délai sa patience ; si les destins ont voulu qu'en une seule fois fut payée l'immense rançon de souffrance dont se doit racheter la sécurité d'un long avenir, la France souscrira sans faiblir sa part de douleurs et de sang, et c'est sans faiblir aussi que, jusqu'à l'heure vengeresse, se maintiendra l'alliance sacrée par laquelle sept nations ont à jamais illuminé l'histoire du geste de leurs épées glorieusement levées pour la défense de la civilisation.

« L'honneur de chacune, au jour de la paix victorieuse, sera dans le partage égal des lauriers par tous moissonés. Si les parts se devaient mesurer à la somme des sacrifices offerts ou à la hauteur de l'héroïsme dépensé, ah! Messieurs, sous quel magnifique fardeau de lauriers accumulés feraient fléchir les bras de ceux qui viendront chercher le butin de gloire du Maroc.

« Et ce que Ferry et moi sommes venus vous dire encore, Messieurs, mon Général, c'est la reconnaissance profonde de la France maternelle pour les enfants de son sang qui sont ici, de la France protectrice pour ses fils adoptifs du Moghreb, c'est son remerciement et sa gratitude infinie pour tout ce que les uns et les autres ont dévoué de bravoure, d'héroïsme, d'abnégation, dans la lutte suprême où elle avait engagé son honneur et sa vie. Oui, oui, c'est pour cela que nous sommes ici, les mains tendues vers vous dans un étreinte fraternelle. La République nous a délégués, la France nous a envoyés pour honorer solennellement le tribut de vaillance et de force qui lui est venu du Maroc dans le formidable conflit où elle a dû concentrer toutes ses énergies. Et entendez-vous bien, vous tous à qui nous parlons: comprenez bien ce que signifie ce remerciement de la Mère-Patrie! Il ne s'adresse pas seulement aux Français de ces bataillons admirables qui, dès le premier coup de clairon de la mobilisation, partaient d'ici avec enthousiasme pour défendre notre frontière envahie. Il ne salue pas seulement aussi l'irrésistible furie de ces guerriers chérifiens qui, après tant de combats acharnés, depuis le début de la guerre, inscrivaient hier encore leurs magnifiques exploits aux pages d'or de notre victoire de Champagne.

« La gloire du Maroc et son tribut à la France, c'est tout cela, oui, mais c'est autre chose encore : c'est quelque chose qui est ici, qui respire et rayonne ici, sur ce territoire lui-même, c'est la grandeur plus émouvante peut-être d'être plus ignorée de cette lutte quotidienne, sans trêve et sans répit, si âpre, si rude et si stoïque, où les soldats de la France combattent le même adversaire que là-bas, où ils versent le même sang que leurs frères de la Métropole pour défendre, sur la ligne française, le secteur marocain d'un seul, immense et même front, qui va depuis Nieuport jusques à Agadir!

« Oui, mon Général, c'est toujours le même front d'Occident, et ses mêmes périls, et son même honneur! Des bords de la mer du Nord aux rivages de l'Atlantique, c'est une chaîne sans rupture qui oppose ses maillons de fer aux ruées du même barbare : que ce dernier, même

directement l'assaut, comme en France, ou qu'il le suscite et l'organise par ses agents, comme ici, son élan, ici et là, vient se briser contre le même rempart! De la terre qu'elle possède à la terre qu'elle protège, la France voit à l'infini étinceler la ligne de ses armées. La mer latine elle-même, la grande Méditerranée bleue sillonnée de vaisseaux d'acier, sépare les deux pays sans rompre la chaîne puissante dont les anneaux semblent plus robustement forgés chaque jour par le double héroïsme des vivants et des morts : car les flots se sont ouverts, comme la terre elle-même, pour offrir leur sépulture aux soldats de la cause sacrée ; combattants que le soleil éclaire sur le talus de la tranchée ou sur la vague mouvante, héros que la mort a couchés dans les ténèbres de la terre ou les profondeurs de la mer, la double ligne ininterrompue se prolonge jusqu'ici, comme une trace immortelle où la gratitude de l'humanité future saluera un jour la place du rempart que les sauveurs de la civilisation ont dressé au vingtième siècle contre les retours de l'antique barbarie.

« Mais celle dont vous réfrénez ici les sursauts de violence a, du moins, sur celle qui s'acharne à l'autre bout du front, l'avantage de ne se point farder... masque de culture hypocrite ; elle n'aggrave pas sa honte et le poids de ses responsabilités en systématisant froidement, en des dogmes philosophiques, une doctrine ignominieuse de crime et de force brutale : elle ne fait pas appel au progrès humain ou à la science pour justifier cyniquement ses attentats et ses régressions vers les temps abolis.

« C'est la poussée des instincts primitifs qui rue contre notre armature les rebelles du mystérieux Atlas : les lumières de la civilisation n'ont pas encore libéré leur pensée obscure des ténèbres où fermentent et bouillonnent les impulsions de l'atavisme, comme en des miasmes que n'a pas encore dissipés et purifiés la saine clarté du soleil. En sorte qu'ici, l'espoir reste encore permis des conquêtes heureuses de la raison salutaire : et c'est pourquoi s'il faut lâ-bas, dans le champ-clos de l'Europe centrale, exterminer sans pitié l'agent de la barbarie, s'il faut sans miséricorde casser les articulations de l'organisme de proie afin qu'il ne puisse plus dresser sa menace contre la paix et la joie du monde, il doit suffire ici de réprimer la sédition des dissidences et de parachever ensuite l'action nécessaire des armes par une œuvre d'éducation progressive et de persuasion destinée à montrer à des égarés qu'ils s'acharnent contre eux-mêmes en luttant contre nous et qu'ils ajournent ainsi pour eux l'échéance d'un avenir meilleur.

« Messieurs, cette haute idée qui marque d'un trait si puissant et qui imprègne en quelque sorte d'un caractère si élevé toute l'œuvre admirable, et politique et militaire, à laquelle le Général Lyautey me permettra bien de dire qu'il a dévoué un véritable génie d'action et d'organisation, cette idée morale et philosophique qui ennoblit les gestes de la force par la vertu souveraine du progrès bienfaiteur, cette idée qui, seule, peut constituer la base indestructible de l'œuvre coloniale d'un pays idéaliste et grand comme le nôtre, jamais elle ne s'était mieux dégagée

à mes yeux, jamais elle n'avait revêtu une forme plus excessive et plus claire que dans cette admirable exposition du travail dont la ville de Casablanca nous a fait hier et aujourd'hui les honneurs.

« Exposition de combat », a dit le Général Lyautey, dans une de ces formules ramassées et saisissantes dont il a le secret. Oui, sans doute, c'est bien cela ; et il y a ici, en effet, à reconquérir sur nos rivaux, sur nos ennemis, un terrain qu'ils avaient su nous prendre et que les colons français désormais ne laisseront plus échapper! Mais il y a autre chose encore, mon Général, dans la leçon de cette Exposition. Et ce que j'aperçois, moi, dans le spectacle qu'elle nous donne, c'est que derrière l'armature de fer qui protège l'intérieur de ce vaste domaine au seuil de ce pays Maghzen unifié, grand, pacifié, organisé par vous, au milieu de ce vaste chantier du labeur marocain et français où, selon le dessein du Chef qui le dirige, la rumeur des travaux nourriciers de la paix domine le grondement de la guerre, cette Exposition fait surgir en une image saisissante, et comme en un symbole lumineux, la réalisation de la grande promesse française.

« Ce que nos armes protègent, d'Agadir à la Moulouya, ce n'est pas l'égoïste intérêt d'une possession personnelle, mais c'est, dans la sécurité de tous, le labeur et l'espoir de chacun : c'est, dans la paix du droit, la liberté de l'effort créateur : c'est, après la conquête, les moissons et les fruits de la vie sociale enfin organisés! Et, Messieurs, quel contraste prodigieux un tel spectacle évoque entre les grands adversaires du conflit européen et comment l'esprit de l'indigène n'en serait-il pas lui-même frappé! Quelle opposition totale, en effet, entre l'usage que chacun d'eux fait de la force, et les formes même que cette force revêt! Pour l'Allemand, le mot à lui seul résume tout : il est à la fois le but et le moyen, l'instrument et le résultat : et la force ainsi divinisée jusque dans ses manifestations les plus odieuses tend irrésistiblement à faire de la volonté d'un seul, homme ou peuple, l'instrument de la servitude universelle.

« Pour nous, Français, la force n'est que l'instrument du droit, la caution du progrès, l'armure souple et robuste à la fois de la liberté. Et dès lors, on aperçoit, selon les conceptions différentes, à quels excès dans l'odieux ou à quels prodiges dans le sublime, l'usage de la force aboutit de chaque côté : aux mains des Allemands, elle dégénère en un délire de bestialité dont l'horreur, au cours de cette guerre, a cent fois révolté la conscience de l'humanité ; et si, par contre, chez nous, la force se transforme de toutes les beautés surhumaines de l'héroïsme, si l'excès même de ses gestes a mis dans cette guerre des éblouissements que jamais auparavant l'histoire n'avait connus, c'est parce que cette force est soutenue, ennoblée, exaltée par la plus grande idée qui soit au monde, celle qui reste l'essence même du génie de notre race : servir le bonheur humain, la justice, la liberté, être la puissance de bien qui assure l'avènement de la loi équitable et fait de la force l'instrument du droit, — cette idée enfin que

Le Général Lyautey, en 1913, résumait, vous le savez, dans des paroles admirables, le jour où, installant les magistrats de la Cour d'Appel de Rabat, il leur disait : « Les troupes qui rendent les honneurs sont celles-là même qui ont combattu pour établir la pacification : les officiers, dont les épées se sont inclinées devant vos toges, sont ceux-là mêmes qui, hier, les ont conduites à la victoire : et déjà vos robes rouges suivent nos armées victorieuses ! Une fois de plus, devant les nations attentives, la France renouvelle son histoire ; une fois de plus, elle prouve au monde qu'elle a voulu, par sa force, faire régner la justice et le droit. »

« Paroles exemplaires, Messieurs, paroles dignes d'un grand chef militaire dans une Démocratie Républicaine, mais paroles, aussi, qui avaient le mérite et l'avantage d'être avant tout des actes ! Et, à mon tour, après tant d'autres, après tous ceux qui, depuis trois ans, ont parcouru ce Maroc régénéré, après tous les Gouvernements qui ont accordé à l'organisateur éminent de ce pays et à ses collaborateurs les témoignages d'une confiance dont ils montraient qu'ils faisaient un si bon usage, attachant à ma parole beaucoup moins l'autorité qu'elle peut recueillir de l'exercice d'un éphémère pouvoir que celle qu'elle peut emprunter peut-être à l'expérience d'un ouvrier fervent de l'action coloniale, je viens incliner l'hommage de mon admiration devant l'œuvre de réalisation si vaste, si rapide et si féconde que le Général Lyautey et ses auxiliaires militaires et civils, que vous tous, colons français, dont elle reste le suprême honneur, avez si magnifiquement accomplie et que vous poursuivrez au milieu de la confiance chaque jour plus fidèle des populations indigènes appelées par nous aux solidarités fécondes de la collaboration par la pratique loyale et probe du régime de Protectorat.

« Mon Général, vous avez deviné combien ma joie venait vive et mon émotion profonde lorsque je viendrais ici constater à chaque pas, dans chacune des phases de votre œuvre, les applications clairvoyantes de cette politique d'association dont vous avez bien voulu rappeler que j'avais été moi-même l'artisan résolu dans cette grande Colonie Indo-Chinoise que vous connaissez bien, et vers laquelle me ramènent sans cesse les nostalgies et les regrets d'un souvenir trop vivace.

« L'un des premiers, dans la vaste entreprise coloniale française, vous avez discerné et proclamé la sagesse, la prévoyance et la probité de cette « politique indigène » où le sentiment et la raison s'accordent pour concilier les suggestions fécondes de l'idéal et de l'intérêt ; et fidèle à vous-même, à tout votre passé, fidèle aux traditions de la France Républicaine, vous en avez fait la pierre d'angle de votre œuvre, vous en avez disséminé tous les germes généreux dans un vaste domaine qui en demeure ainsi à jamais fertilisé.

« Par là, l'œuvre marocaine vivra, pour l'honneur du grand effort de colonisation qui reste la haute gloire de la France contemporaine ; et par là, ce noble Empire Chrétien, dont une trop longue anarchie avait désagrégé

toutes les forces organiques de progrès et d'action, est désormais appelé aux plus éclatantes destinées sous le règne illustre et fécond de Sa Majesté Moulay Youssef.

« Venu le dernier, ainsi que M. Andrieux le rappelait tout à l'heure, dans la vaste famille que la France protège de son drapeau et enrichit de son génie, ce beau Maroc a pu bénéficier de toutes les expériences antérieures qui, dans notre œuvre coloniale, ont dégagé le vrai du faux et séparé la sagesse de l'erreur. Et s'il est une joie profonde que j'aie en ce moment au fond du cœur, s'il est une impression heureuse que je garde de ce premier contact avec vous, c'est celle que me donne la conviction ardente qu'ici vous éviterez les écueils contre lesquels nous jetèrent souvent l'incompréhension des milieux où se portait notre action, la hâte des gestes prématurés où la folie des assimilations irréfléchies. Que de temps, ailleurs qu'ici, nous avons perdu, que de résultats nous avons gâchés par l'oubli élémentaire de ce que nous nous devons à nous-mêmes et de ce que nous devons aussi à ceux envers lesquels nous engageons la parole sacrée de la France tutélaire ! Educateurs, dont l'autorité ne trouvait auprès d'eux sa pleine justification que dans la vertu moralisatrice de notre tutelle, que de fois, n'avons-nous pas failli ruiner notre influence et notre prestige nécessaire sur nos protégés par le spectacle de nos discordes, de nos conflits entre Français, et de ces luttes stériles déchaînées par le dangereux sophisme qui nous avait fait, trop tôt, transporter sur des terrains réfractaires ces agitations du forum chères à nos âmes de latins ! Représentants de la patrie éternelle du droit et de la justice, quel tort fut le nôtre d'oublier parfois qu'un pays protégé n'est pas une propriété personnelle, de nous considérer vis-à-vis de ses habitants comme des maîtres sans partage et de penser que les droits des populations indigènes devaient se subordonner à nos droits.

« Messieurs, j'en parle par une expérience assez autorisée : s'il est une violence à laquelle soit surtout sensible celui qui s'est placé sous l'égide de notre loi, c'est, plus encore que la violence faite à son corps, celle qui est faite au sentiment qu'il s'est formé de notre justice : chose grave, parce qu'ainsi s'affaiblit en lui le sentiment nécessaire de ses devoirs envers nous, des obligations qu'il nous doit parce que nous sommes ses tuteurs, ses conseillers, ses guides, ses défenseurs. Ne l'oublions jamais : le seul moyen que partout et toujours nos droits soient pour lui respectés, c'est que sans cesse nous lui donnions nous-mêmes l'exemple initial du respect de ses propres droits.

« Messieurs, je ne suis que depuis deux jours parmi vous, et déjà je m'aperçois à quel point les vérités que j'exprime sont superflues dans ce pays, où la conscience française a déjà témoigné, au regard des droits indigènes, d'un sermone et d'un souci dont la plus haute attestation, en même temps que la plus haute récompense, s'est révélée dans l'élan spontané avec lequel tant d'enfants de ce sol chrétien ont couru défendre notre patrie et verser pour elle un sang généreux.

« Mais c'est l'affirmation même et constante de ce souci, ce sont les actes qui chaque jour en témoignent,

qui, joints à la valeur intacte de nos armes, auront raison des rébellions dernières qui s'attardent encore aux massifs de l'Atlas. De quelque verbe impérieux qu'une hérédité de raziàs et de pillage parle encore dans certaines tribus, quelque orgueilleuse ambition qui puisse obséder la pensée de certains de leurs chefs, comment pourraient-elles indéfiniment persister dans leur dissidence, en résistant à la contagion de l'exemple comme à l'éloquente leçon qu'apportent les faits quotidiens!

« Tant d'autres sont venus à nous, après les premiers combats, parce qu'ils ont senti notre cœur au moins autant qu'ils ont éprouvé notre force, parce qu'ils ont vu, grâce à nous, la paix, l'ordre et la richesse renaître enfin dans leur pays anarchique et dévasté, parce qu'ils ont vu la loyauté française souscrire sans hésiter au respect de leurs traditions, de leurs biens, de leur religion, de leurs coutumes comme au maintien des formes qu'ils avaient voulu donner à l'administration de leur vie collective

« Et quel que soit l'écran de mensonge que les agents allemands aient sans cesse essayé d'interposer entre les habitants de ce pays et nous, les fils de ce sol n'ignorent plus qu'au premier rang de ses principes colonisateurs, la France Républicaine a toujours placé, comme Abel Ferry le déclarait tout à l'heure, la liberté de l'être humain dans l'intégrité des parties. Ils savent que toute notre histoire est faite de la lutte éternelle pour la libre vie des multitudes opprimées ; ils savent que l'humanité entière a vu toujours étinceler notre épée quand il s'est agi de restaurer dans ses foyers l'âme d'une nation spoliée et meurtrie.

« Et comment pourraient-ils surtout en douter en ce moment même, et comment nous-mêmes pourrions-nous être infidèles à la tradition qui a fait la gloire impérisable de notre race, alors qu'après avoir, pendant plus de quarante années, senti saigner à notre flanc la blessure jamais cicatrisée, alors qu'après avoir, dans la religion sacrée du souvenir et de l'espérance, crié sans cesse devant l'univers la protestation imprescriptible du droit contre la mutilation qui avait déchiré notre patrie, nous voyons luire enfin, enfin dans l'aurore de la victoire prochaine, le glaive de cette justice immanente dont même aux plus sombres moments nos cœurs n'ont jamais désespéré!...

« Messieurs, de la tâche sublime qui aura refait cette France intégrale de demain, vous aurez été, vous aussi, les bons et nobles ouvriers ; de la France victorieuse, vous aurez été, ici, à votre poste d'action, à votre poste de combat, les méritoires et glorieux soldats. Et c'est pourquoi, au nom de la Patrie et de la République, je vous salue, Français, et je vous remercie!

Une immense acclamation salua les dernières paroles du MINISTRE, dont le discours avait été fréquemment interrompu par de chaudes ovations. Au milieu de l'émotion générale, tous se levèrent et écoutèrent la *Marseillaise* qui fut chantée et jouée par la musique militaire de Taza.

La matinée du 7 fut employée à visiter quelques établissements privés, industriels et agricoles et les œuvres de bienfaisance, notamment l'Asile Samair où les MINIS-

TRES marquèrent tout l'intérêt qu'ils portent à l'œuvre de la « Goutte de Lait » en s'inscrivant comme membres fondateurs.

Dans l'après-midi, ils allèrent visiter les annexes de l'Exposition : élevage, industrie, machines, automobiles, etc., reçus par les exposants au seuil de leurs stands et salués, comme pendant tout leur séjour, par une foule nombreuse d'Européens et d'Indigènes respectueuse et empressée, heureuse de témoigner sa respectueuse sympathie aux représentants du GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE.

II. — MARRAKECH-SIDI LAMINE

Le vendredi 8 octobre, partis à 7 heures de Casablanca, les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL, accompagnés de leurs suites et des représentants de la Presse, sont arrivés à Ber Rechid vers 9 heures.

Leur passage coïncidait avec le Moussem des Ouled Harriz, grande réunion annuelle qui assemble environ cinq mille indigènes. Ils ont assisté à une fantasia donnée par les cavaliers. Les MINISTRES se sont vivement intéressés au développement de ce centre de colonisation important de la Chaouïa.

A Settat, ils se sont rendus compte sur le terrain de l'ensemble des projets d'extension de la ville.

Ils se sont arrêtés vers midi à Mechra ben Abbou où le Colonel DE LAMOTHE, Commandant la Région de Marrakech, les a rejoints, pour déjeuner au Cercle des Officiers et pour voir le pont suspendu jeté sur l'Oum er Rabia.

C'est un chantier presque ininterrompu que longeront ensuite les automobiles, les travaux de la route de Casablanca à Marrakech étant commencés sur tous les points.

Cependant, Le GENERAL LYAUTEY faisait revivre aux MINISTRES les diverses étapes de la colonne MARCHON et de la marche sur Marrakech en 1912, à Souk el Arba, à Ben Guérir, à Sidi bou Othman. Les grands Caïds du Sud s'étaient portés à quelques kilomètres de Marrakech à la rencontre des MINISTRES et du RESIDENT GENERAL. Ils furent présentés individuellement aux membres du Gouvernement à qui ils donnèrent les plus vives assurances de leur dévouement et de leur fidélité.

Les troupes, échelonnées, et de longues lignes de cavaliers indigènes rendaient les honneurs pendant la traversée de la palmeraie. Le RESIDENT GENERAL conduisit d'abord les MINISTRES au sommet du Guéliz d'où il leur montra l'ensemble de la cité et du pays, leur expliquant les raisons qui l'avaient amené à concevoir la séparation de la ville indigène et de la ville européenne, aussi bien pour permettre à celle-ci de se développer librement dans les meilleures conditions de commodité et d'hygiène que pour garder à celle-là tout son caractère. Il leur fit ensuite visiter les camps, la nouvelle ville européenne et l'école française.

L'entrée dans la ville indigène s'est effectuée au milieu d'une énorme affluence aussi sympathique que délé-

rente. Les fonctionnaires civils de la ville et de la région, réunis à la Bahia, furent présentés aux MINISTRES dès leur arrivée.

Dans la matinée du 9 octobre, MM. Albert SARRAUT et Abel FERRY ont visité les formations sanitaires et indigènes de Marrakech, l'hôpital militaire de Dar Beïda, l'hôpital régional indigène Mauchamp, le dispensaire urbain.

A leur retour à la Résidence, ils reçurent les officiers de la garnison et la colonie française.

S'adressant aux officiers, M. SARRAUT leur dit que les spectacles qu'il avait eus sous les yeux depuis son arrivée au Maroc, ajoutaient une signification et une force particulières aux félicitations qu'il était venu leur apporter de la part du GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE. Il leur exprima à quel point il appréciait le vrai courage que comportait leur tâche et la compréhension patriotique qu'ils avaient eue de leur devoir en se rendant compte qu'ils l'accomplissent tout entier au Maroc avec le même esprit qu'ailleurs. Il ajouta que colonial lui aussi, et de longue date, il pouvait apprécier à sa juste valeur l'œuvre accomplie dans ce pays sous l'égide du GENERAL LYAUTEY, et qu'il était heureux d'avoir à nouveau constaté tout ce qu'il y a de facultés d'adaptation rapide et de souplesse compréhensive dans le corps des officiers français. Il a été fait, dit le MINISTRE en terminant, « des miracles qui sont dus à votre Chef comme à vous. Soyez assurés de la grandeur de la France. »

Le RESIDENT GENERAL remercia le MINISTRE au nom du corps des officiers, non seulement pour le sens des paroles qu'il avait dites, mais aussi pour la chaleureuse émotion qu'il y avait mise et qui était allée au cœur de tous.

Le Colonel DE LAMOTHE présenta ensuite la colonie française et affirma le dévouement de tous, colons, commerçants, industriels, toujours prêts à accourir à l'appel de la Patrie partout où elle aura besoin d'eux.

M. Abel FERRY prit ensuite la parole. Evoquant le souvenir de Marrakech qu'il avait connu en 1912 comptant à peine quelques Français et où il en retrouve aujourd'hui plus d'un millier, il félicite nos compatriotes des efforts qu'ils ont accomplis et des résultats qu'ils ont si rapidement obtenus. Cet accroissement brusque est d'un bon augure pour l'avenir. Marrakech, par la beauté des lieux qui l'entourent, par le pittoresque des richesses indigènes qu'elle renferme, par sa situation privilégiée au milieu de vastes et riches régions qui s'y approvisionnent, offre les plus belles perspectives s'ouvrant devant elle. M. FERRY rappelle l'intérêt de tous à faire de Marrakech un grand centre de tourisme, en sauvegardant les aspects de la vieille cité et en y respectant les vestiges du passé. Il insiste sur l'importance de la collaboration constante qu'il rencontre entre Français et indigènes et exhorte nos compatriotes à continuer, non seulement dans leur intérêt, mais dans l'intérêt de la politique générale de la France.

L'après-midi, les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL

ont visité les écoles franco-arabes, puis un certain nombre d'établissements privés, industriels et commerciaux. Ils ont ensuite parcouru à pied les souks, prenant ainsi contact avec la population commerçante indigène, sur laquelle cette visite familière et confiante a produit le meilleur effet.

Le soir, un grand dîner a été offert par le Pacha EL HADJ THAMI GLAOUI.

Le 10 octobre, MM. Albert SARRAUT, Abel FERRY et le GENERAL LYAUTEY ont reçu, dans les jardins de la Bahia, le Khalifa du SULTAN, les grands Caïds, les Oulémas et les notables de Marrakech et de la Région. En leur nom MOULAY MUSTAPHA, Caïd de Marrakech, parlant en sa qualité de représentant de la famille Chérifienne, se fit l'interprète des sentiments de dévouement et de loyalisme de tous, rappela les bienfaits que le Peuple Marocain devait à la civilisation française, notamment par la diffusion de l'instruction, et remercia les MINISTRES du témoignage de sympathie que leur présence apportait.

Le RESIDENT GENERAL dit ensuite qu'en présentant aux MEMBRES DU GOUVERNEMENT l'élite indigène de Marrakech et de la Région, il tenait à rappeler le concours qu'elle lui avait apporté dans les circonstances critiques de 1912, quel appui il avait trouvé auprès d'elle pour l'œuvre de reconstitution et de pacification dès le moment où nos troupes l'eurent libérée de la domination avilissante d'un aventurier, HIBA. Il saisit cette occasion pour retracer devant cette importante assemblée indigène les grandes lignes de la politique indigène du Protectorat : apporter au pays le maximum de progrès, de sécurité, de développement social et économique, faire du Maroc dans tous les ordres un grand Etat outillé à la Moderne, en utilisant les merveilleuses ressources de sa race intelligente, laborieuse et ouverte à toutes les innovations pratiques, mais d'autre part laisser ce pays « évoluer dans sa norme », en respectant scrupuleusement les coutumes, le statut, les traditions, la religion, en laissant intactes les grandes influences ancestrales qui nous avaient apporté spontanément leur concours, en maintenant les situations acquises, la hiérarchie sociale, bref, en laissant « les choses et les gens à leur place » et en ne faisant pas de la société marocaine, reposant jusqu'ici sur des assises solides, une « maison à l'envers ». Cette conception, le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE l'a toujours approuvée et l'a faite sienne. C'est pourquoi il faut que les Marocains sachent que ce n'est pas une conception personnelle du GENERAL LYAUTEY, devant disparaître avec lui, mais que c'est une ligne politique préconçue, voulue, à laquelle les MEMBRES DU GOUVERNEMENT apportent aujourd'hui la solennelle garantie de la France.

M. SARRAUT, prenant la parole, dit combien il est agréable à M. FERRY et à lui-même que le GENERAL LYAUTEY ait réuni les autorités, les savants, les notabilités de Marrakech, et ait ainsi permis aux MEMBRES DU GOUVERNEMENT de leur apporter le témoignage cordial de sympathie du GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE. Les MINISTRES emporteront du Maroc les impressions les

plus heureuses et les plus profondes de confiance en sa population, impressions qui s'affirment au spectacle de la collaboration constante, loyale et sincère qui existe entre français et indigènes. M. SARRAUT tient à rendre un hommage solennel au Colonel DE LAMOTHE, qui applique si heureusement la politique que vient de définir le GENERAL LYAUTEY, faite de progrès, d'ordre, de régularité et de conservation, qui, à mesure qu'elle sera plus largement appliquée, accroîtra encore la sécurité, la confiance et la richesse qui règnent déjà dans ce pays. Cette politique a la pleine et totale approbation du GOUVERNEMENT et c'est dans son esprit que la France entend rester pour conduire le Maroc vers les destinées qui lui sont promises. Ceux qui conduisent ce pays savent que la France, à l'encontre des nations contre lesquelles elle se bat et qu'elle vainera, a les mains ouvertes non pour prendre, mais pour donner, et qu'elle apportera ici tout ce que son génie a accumulé, pendant des siècles, de bien-être moral et de bien-être matériel. En terminant, M. SARRAUT déclare que M. FERRY et lui seront heureux, à leur retour, de rapporter au GOUVERNEMENT ce qu'ils auront vu et admiré au Maroc, et de lui dire qu'il peut compter sur la sincérité et sur le dévouement de l'élite indigène pour mener à bien et achever la belle œuvre qui se poursuit ici.

Ces paroles, émanant pour la première fois, et dans une réunion aussi solennelle, d'un MEMBRE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE, ont été accueillies par toute l'assistance comme donnant la plus haute sanction à la politique qui maintient ce pays dans l'ordre, la paix et la confiance.

Les MINISTRES et leur suite ont quitté Marrakech dans l'après-midi pour Kelaa, où ils ont campé.

Partis de Kelaa le 11 octobre, dès l'aube, par la route tout nouvellement ouverte entre Marrakech et Kasbah Tadla, ils ont hautement apprécié les travaux dirigés par le Génie sur cette ligne de communication qui forme un des tronçons les plus importants du grand chemin de ronde qui, d'Agadir, rejoindra Taza jusqu'en ligne droite par Marrakech, Khénifra, Anocour, et qui est appelé à avoir une aussi grande importance stratégique qu'économique. Ils ont admiré les ponts élégants et solides déjà établis sur l'Oued Tessaoud et l'Oued el Abib, grands cours d'eau à cours torrentiel, dont le dernier était infranchissable pendant toute l'année et séparait ainsi deux régions mises aujourd'hui en relations. Le Caïd MOHAMED BEN SALAH, rencontré au pont même, exprima spontanément et très vivement l'étonnement et la satisfaction des populations de pouvoir ainsi se rendre en quelques heures à Marrakech, « ce que, dit-il, les Sultans n'avaient jamais pu réaliser ». Sur l'Oum er Rebia lui-même, le plus important de ces fleuves, le pont est en construction et sera terminé pour la saison prochaine.

Les MINISTRES ont été vivement frappés, pendant toute la durée du parcours, par la richesse des régions traversées, par la sécurité politique qui y règne et par

l'importance des populations qui les habitent et qui s'étaient portées en foule sur le passage des MINISTRES, en leur témoignant une respectueuse déférence.

Arrêt au poste de Dar Ould Zidouh pour y déjeuner et faire, de la plateforme du poste, un large et instructif tour d'horizon. Les Généraux HENRYS et GARNIER-DUPLESSIS y avaient rejoint, et avec eux, le RESIDENT GENERAL, retraça, et sur la carte et sur le vaste panorama qui s'étendait à leur vue, un rapide historique de notre occupation encore si récente et les grandes lignes du programme à suivre pour nous assurer définitivement la possession de l'Atlas en l'encerclant par l'occupation des arrière-vallées aussitôt qu'après la guerre les effectifs le permettraient.

MM. SARRAUT, FERRY et le RESIDENT GENERAL s'arrêtent ensuite à Kasbah Tadla, où ils passent en revue les troupes du poste et visitent la Kasbah, devant de Moulay Ismaïl, et qui est certainement un des plus beaux spécimens de l'architecture militaire arabe du XVII^e Siècle : là encore, sur la haute plateforme du poste surplombant l'Oum er Rebia et d'où la vue embrasse dans ses moindres détails la masse imposante du Moyen Atlas, nouveau tour d'horizon, cartés étalées, à la fois stratégique et politique, rappelant les luttes sévères de 1913 contre les Chleuh, montrant les objectifs prochains à atteindre aussitôt que nous aurons recouvré la liberté d'emploi de tous nos moyens.

Les MINISTRES sont arrivés dans la soirée à Sidi Lamine, au camp de groupe mobile du Général GARNIER-DUPLESSIS.

Quatre bataillons, deux escadrons, deux batteries étaient là, revenus la veille de Khénifra, devant y retourner le lendemain pour y assurer, six semaines durant, les navettes de ravitaillement destinées à approvisionner ce boulevard de notre occupation pour toute la saison d'hiver, pendant laquelle il est parfois inabordable. C'est encore à coups de fusils que se fait le plus souvent cette opération de ravitaillement, car nous sommes ici au contact des Zaïans insoumis qui, alliés avec les Chleuh et autres dissidents, ne perdent pas une occasion de tenter un coup de main contre nos convois et nos détachements, de chercher à nous laisser et de réoccuper par la force la région d'où nous les avons chassés et où ils ne rentreraient que, lorsque se résignant à nous voir définitivement établis, ils consentiront à se soumettre. Mais jusque-là il n'est possible de circuler qu'avec d'importants effectifs, en dispositifs de guerre et avec les plus rigoureuses précautions.

L'avant-veille même, le 9 octobre, au point même où sont passés les MINISTRES entre Sidi Lamine et El Graat, une équipe de télégraphistes, réparant la ligne, avait été attaquée par un djich de cent cinquante fusils. Le télégraphiste français et deux gouniers avaient été tués ; les cinq autres, emportant les corps de leurs compagnons, se retranchaient derrière les rochers et tenaient tête, pen-

dant deux heures, en attendant l'arrivée des renforts ; fait d'arme héroïque et obscur, tel qu'il s'en renouvelle si souvent sur tant de points de notre front marocain.

Le 12 octobre, à neuf heures, les troupes étaient disposées pour une revue imposante et émouvante, passée sous la protection de vedettes des postes de garde et des patrouilles de reconnaissance, dans le cadre farouche et magnifique de cette zone de guerre. L'automobile des MINISTRES, escortée du RESIDENT GENERAL et du Général HENRYS à cheval, passa lentement devant le front des troupes présentées par le Général GARNIER-DUPLESSIS. Puis le RESIDENT GENERAL remettait le Mérite Militaire Chérifien aux Goumiers qui s'étaient si vaillamment comportés deux jours avant.

C'est alors que tous les officiers décorés, tous les médaillés militaires, ayant été rassemblés devant le front suivant le rituel réglementaire, M. SARRAUT, s'adressant au GENERAL LYAUTEY, lui dit qu'il était chargé par le GOUVERNEMENT de lui apporter sur le front de ses troupes la Médaille Militaire, distinction suprême des chefs d'armée. Puis, répondant au désir qui lui avait été exprimé par le GENERAL, c'est par le plus ancien sous-officier médaillé de la colonne qu'il lui en fit remettre l'insigne.

On ouvrit le ban et, dans un silence émouvant, l'adjudant CAVAGLIOLI prononça les paroles sacramentelles et épingla la Médaille Militaire sur la poitrine du GENERAL EN CHEF. M. SARRAUT lui remit lui-même la Croix de Guerre en lui donnant une chaleureuse accolade.

M. SARRAUT, dès Casablanca, avait témoigné l'intention formelle d'apporter aux officiers et aux troupes le salut du GOUVERNEMENT de la France. Nulle occasion n'était plus propice. Tous les officiers et tous les sous-officiers de la colonne se réunirent rapidement en un vaste cercle.

S'adressant à tous, M. SARRAUT leur dit : que c'est la France qui les envoie, M. FERRY et lui, vers eux. « Ils sont venus à Sidi Lamine pour leur dire la reconnaissance profonde de la Patrie et sa tendresse maternelle, sa confiance dans l'issue de cette lutte acharnée qui ne se terminera que par la victoire, et son admiration pour la valeur avec laquelle elles défendent le « secteur marocain du front français ».

Venus aussi pour leur apporter des paroles d'encouragement, ils ont compris, dès qu'ils ont vu l'œuvre accomplie sur cette terre par ces admirables troupes, que de telles paroles n'étaient pas celles qui devaient leur être dites : les encouragements, loin qu'elles en aient besoin, c'est elles qu'ils viennent. En échange des fleurs de France qu'ils sont venus leur apporter, les MINISTRES rapportent en France les lauriers qu'elles ont cueillis.

A leur retour, ils diront à la France qui les a envoyés que sur ce sol marocain se livre, contre le même ennemi, la même lutte pour le salut de notre cause et la liberté de l'univers.

Ils diront à la France les sacrifices quotidiens que les soldats du Maroc, l'été sous les ardeurs du soleil, le dur

siroco, l'hiver sous les pluies glaciales, sous la neige, dans la boue, supportent avec un stoïcisme qui ne s'est jamais démenti.

Leur mérite est d'autant plus grand qu'il leur manque ici deux facteurs qui soutiennent et exaltent à un si haut point leurs camarades de France : ceux-ci sont en contact direct avec le grand adversaire. Ils le voient face à face, voient les coups portés dans ses rangs, voient des yeux l'obus qui tombe sur leurs lignes. Ils ont, en outre, l'inappréciable soutien de la nation toute proche, dont ils sentent journellement le cœur battre près du leur.

Ici, au contraire, dès qu'on a parcouru, comme aujourd'hui, le front marocain, ce qu'on voit devant soi, c'est l'Atlas hostile, recelant dans ses profondeurs l'ennemi vigilant et agressif mais invisible et, le plus souvent, insaisissable. Ce qu'on voit autour de soi et derrière soi, c'est la grande solitude du bled muet et vidé, et l'on comprend l'oppression qui peut s'emparer des âmes les mieux trempées, face à face, tout au long de l'année, avec le mystère de la montagne hostile, dans cette solitude et ne recevant de la Patrie que des échos assourdis.

Evoquant alors le sacrifice de ceux qui, restés au Maroc, suivant l'exemple des grands Chefs, qui ont su crier « tais-toi » aux battements de leur cœur, le MINISTRE déclare, en terminant, que le devoir est le même ici que là-bas : que, au jour de la victoire définitive, les soldats du Maroc devront porter la tête haute et qu'ils auront droit, comme les autres, quand ils reviendront dans les villes remplies de cris d'allégresse, aux sourires des femmes, aux tendres soins des mères, aux fleurs semées par les enfants sous les pas des vainqueurs.

Le RESIDENT GENERAL dit ces simples mots : « Au nom de tous, merci ! »

Chacun reprend son rang pour le défilé, pour lequel le GENERAL EN CHEF, la Médaille Militaire sur la poitrine, tient à présenter lui-même les troupes aux représentants du GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE, et, à cheval, suivi du Général HENRYS et de leurs Etats-Majors, se met à la tête des troupes, passe devant les MINISTRES, les salue de l'épée et se place ensuite face à eux jusqu'à la fin de ce beau défilé des « poilus du Maroc » dans leur tenue de guerre, aux lieux mêmes où ils combattent sans arrêt.

Les MINISTRES montent ensuite à cheval pour faire une lente tournée dans le camp, s'arrêtant familièrement au bivouac de chaque unité, jeunes zouaves des dernières classes du Maroc, coloniaux et tirailleurs revenus récemment du front de France, artilleurs, sénégalais, spahis, train et enfin, au bataillon de la Légion Etrangère, où les MINISTRES goûtent à la gamelle légendaire de la Légion et où, parmi les hommes avec qui ils causent, se trouvent Alsaciens et Belges, Parisiens et Allemands, Italiens et Serbes, Turcs même et Arméniens.

Après le déjeuner, le RESIDENT GENERAL réunit dans une réception familière les officiers de la colonne et tous les sous-officiers et soldats médaillés. Dans une improvisation vibrante, il s'adresse aux MINISTRES et leur

dît que, le matin, soldat à son poste de Commandement, il n'avait pu leur exprimer ses sentiments de gratitude émue et reconnaissante. Il les remercie d'avoir compris que c'était là, en face de ceux qui ont partagé avec lui les rudes fatigues du métier, devant ses troupes du front, auxquelles il reporte tout l'honneur qui lui est fait, qu'il tenait avant tout à recevoir la récompense suprême. Il les remercie de lui avoir donné cette immense joie et exprime toute sa gratitude à M. SARRAUT, à qui l'unit une si vive et déjà ancienne amitié, qui, ancien Gouverneur Général de l'Indo-Chine, est, lui aussi, du « bâtiment », et dont le passé colonial a laissé une empreinte si lumineuse et si profonde. Il remercie ses troupes, ses officiers, le Général GARNIER-DUPLESSIS, qui veille avec une inlassable énergie en face de la montagne hostile, le Général HENRYS qui, par ses hautes qualités militaires, par la souplesse et l'articulation qu'il sait donner à ses formations de combat, réalise des prodiges dans son vaste champ d'opérations.

Le GENERAL LYAUTEY lève son verre aux MINISTRES, à ses camarades médaillés, à ses troupes, à leurs chefs, à la France.

Repartis de Sidi Lamine dans l'après-midi, ils se sont arrêtés à Boujad, qui, ainsi qu'on sait, est le siège d'une zaouïa importante et vénérée dont, depuis quatre siècles, l'influence religieuse rayonne sur tout le Maroc. Bien curieuse est l'impression que donne cette petite ville sainte avec ses mosquées, ses minarets, ses tombeaux et ses jardins, avec aussi ses marchés, ses constructions solides et élégantes, isolée et comme perdue, seule agglomération urbaine dans ce pays de nomades, coupeurs de routes et dissidents d'hier. Ils y ont été reçus par le Marabout Abdelkader Cherkaoui qui les a conduits aux tombeaux des ancêtres de sa famille. Ils sont arrivés à 6 heures à l'Oued Zem, où ils ont couché.

Le 13 octobre, les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL se sont dirigés sur Rabat par la route directe qui, passant par Christian et Nkreïla, traverse le massif montagneux des Zaërs. A Christian, ils ont assisté à une importante réunion des cavaliers des tribus du Cercle de Moulay Bouazza, au nombre de 2.000 environ, sous le commandement du Commandant FLYE SAINTE-MARIE. Cette imposante manifestation a attesté le succès de notre action politique dans les régions qui, naguère encore insoumises, nous fournissent maintenant des contingents qui, sans le secours de nos troupes, font régner l'ordre, assurent la police et maintiennent la sécurité. Ce sont eux réellement qui assurent toute la garde de l'arrière et qui forment l'appui solide, vigilant et fidèle de l'« armature » des troupes actives qui maintiennent notre front. Les contingents étaient là, présentés chacun par l'Officier de Renseignements du poste dont ils dépendaient, et qui, tous, à l'exemple de leur chef, le Commandant FLYE SAINTE-MARIE, réalisent dans cette région insoumise d'hier un véritable prodige d'activité, d'autorité et de sécurité.

Le 13 octobre, au soir, les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL arrivèrent à Rabat.

PARTIE OFFICIELLE

DECLARATION

relative à la suppression des Capitulations dans la zone française de l'Empire Chérifien faite par le Gouvernement de Belgique.

M. KLOBUKOWSKI, Ministre Plénipotentiaire de la République Française près le Gouvernement Belge, et Son Excellence M. le Baron BEYENS, Ministre d'Etat, Gérant le Département des Affaires Etrangères de Belgique, ont signé, le 22 septembre 1915, la déclaration suivante par laquelle le Gouvernement du Roi renonce, dans la zone française de l'Empire Chérifien, au bénéfice de juridiction consulaire et des privilèges capitulaires.

DECLARATION

Les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, font, d'un commun accord, la déclaration suivante :

Prenant en considération les garanties d'égalité juridique offertes aux étrangers par les Tribunaux français du Protectorat, le Gouvernement Belge renonce à réclamer pour ses consuls, ses ressortissants et ses établissements dans la zone française de l'Empire Chérifien tous droits et privilèges issus du régime des capitulations.

La présente déclaration produira effet dans les dix jours de la date de sa signature.

Fait en double, au Havre, le 22 septembre 1915.

KLOBUKOWSKI,

Ministre Plénipotentiaire de la République Française près le Gouvernement Belge.

BEYENS,

Ministre d'Etat, Gérant
le Département des Affaires Etrangères
de Belgique.

ORDRE DU GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF DU 22 OCTOBRE 1915

portant interdiction, dans la zone française de l'Empire Chérifien, de l'introduction, de l'exposition, de l'affichage, de la vente et de la distribution du journal « El Adalid Serafico ».

NOUS, GENERAL DE DIVISION, COMMANDANT EN CHEF,

Vu notre Ordre en date du 2 août 1914, relatif à l'état de siège ;

Vu le numéro 407 du 10 octobre 1915, de la Revue espagnole « El Adalid Serafico », publiée à Séville, contenant de violentes attaques et des critiques tendancieuses contre la France et ses alliés ;

Considérant que ces informations sont de nature à troubler gravement l'ordre public et à compromettre la sécurité du Maroc,

ORDONNONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — L'introduction, l'exposition dans les lieux publics, l'affichage, la vente, la mise en vente et la distribution de la Revue « El Adalid Serafico » sont interdits dans la zone française de l'Empire Chérifien.

ART. 2. — Les contrevenants seront poursuivis conformément aux articles 2, 3 et 4 de notre Ordre du 2 août 1914, relatif à l'état de siège.

Fait à Rabat, le 22 octobre 1915.

Le Général de Division,
Commandant en Chef,
LYAUTEY.

ORDRE RÉSIDENTIEL DU 18 OCTOBRE 1915

portant prohibition et autorisation de sortie et de réexportation en suite de dépôt, de transit, de transbordement ou d'admission temporaire de certains produits et objets.

NOUS, COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL, COMMANDANT EN CHEF,

Vu notre Ordre en date du 2 août 1914, relatif à l'état de siège ;

Vu nos Ordres en date du 19 mars et 25 juin 1915, concernant le régime des exportations ;

Vu la nomenclature parue au « Journal Officiel de la République Française », en date du 21 février 1915, des produits et objets dont l'exportation et la réexportation sont prohibées en France, par application des dispositions des décrets des 21 décembre 1914, 9 janvier et 4 février 1915 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer à nouveau l'exportation et la réexportation de tous les produits et objets nécessaires au ravitaillement, tant des armées belligérantes que du corps d'occupation et de la population civile du Maroc,

ORDONNONS CE QUI SUIT :

Nos Ordres sus-visés, en date des 19 mars et 25 juin 1915, sont remplacés par les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Sont prohibées la sortie et la réexportation en suite de dépôt, de transit, de transbordement ou d'admission temporaire hors de la zone française du Maroc, des produits et objets ci-après, à savoir :

Aéroplanes et aérostats ;
Agrès appareils de navires et d'aérostats neufs ;
Alcools ;
Appareils électriques ;
Appareils et instruments de chirurgie ;
Armes de guerre et munitions de toutes sortes ;
Avoine ;
Bambous ;

Bâtiments à voiles, à moteurs ou à explosion ;
Benzols ;
Bestiaux autres que les chèvres et les porcs ;
Betteraves ;
Beurre et fromage ;
Bois ;
Bougies, stéarine et paraffine ;
Cacao et chocolat ;
Café vert ;
Caoutchouc sous toutes ses formes ;
Cartes géographiques ou marines ;
Celluloïd ;
Chanvre ;
Charbon de terre et de bois ;
Conserves de toute nature ;
Cotons, tissus de coton, déchets de coton ;
Effets d'habillement, de campement, d'équipement et de harnachement militaires ;
Extraits tannins d'origine végétale ;
Farines ;
Fers, acier, métaux et minerais (sauf le ghassoul) ;
Fils et déchets de fils de lin, chanvre, laine ;
Coton et soie ;
Fourrage, foin et paille ;
Glands de chêne ;
Graisses alimentaires ;
Haricots ;
Huile de ricin et de pulgère ;
Huiles minérales, brutes, raffinées et lourdes ;
Huile animale ;
Jutes en fils et en sacs ;
Lait stérilisé condensé ;
Légumes frais ;
Lin brut, teillé en étoupe ou peigné ;
Lorgnettes ;
Machines et appareils frigorifiques ;
Machines et parties de machines propres à la navigation, à l'aérostation et à la fabrication des munitions et armes de guerre ;
Pâtes alimentaires ;
Pois cassés ;
Pommes de terre ;
Produits chimiques et pharmaceutiques ;
Résines ;
Riz ;
Salaisons ;
Semoules ;
Soieries, tissus de soies et déchets de soies ;
Sucre ;
Teintures minérales ;
Thé ;
Tourteaux de graines oléagineuses et drèches pouvant servir à la nourriture du bétail ;
Viandes ;
Vin ;
Voitures automobiles, tracteurs de tous systèmes, pneumatiques et tous objets bruts ou confectionnés de matériel naval et militaire de transport.

ART. 2. — La sortie à destination des ports français, alliés ou neutres, par les ports de la zone française de l'Empire Chérifien, des produits ci-après :

Blé ;

Orge ;

est permise, dans les conditions prévues à l'article 5 du présent Ordre, pour les quantités qui n'auront pas été retenues par le Service de l'Intendance, sur le vu d'une autorisation de sortie, délivrée, dans chaque cas, par le Directeur de ce Service.

ART. 3. — La sortie à destination des ports français alliés, ou neutres, par les ports de la zone française de l'Empire Chérifien, des produits ci-après :

Chèvres ;

Fèves ;

Fruits de table ;

Graines oléagineuses ;

Huile végétale ;

Laines peignées ou cardées, teintées ou non ; déchets de laine ; tissus de laine pour habillement ; couvertures de laine ; bonneterie de laine ;

Lentilles ;

Morue sèche et poissons séchés ;

Œufs ;

Peaux brutes et préparées ;

Porcs ;

Sel marin, sel de saline, sel gemme ;

Son ;

est permise dans les conditions prévues à l'article 5 du présent Ordre.

ART. 4. — Est autorisée, dans les conditions prévues à l'article 5 ci-dessous, la sortie, par les ports de la zone française de l'Empire Chérifien, des produits ci-après :

Maïs, jusqu'à concurrence de 50.000 quintaux ;

Pois chiches, jusqu'à concurrence de 60.000 quintaux ;

Sorgho, jusqu'à concurrence de 10.000 quintaux.

ART. 5. — Dans les cas prévus aux articles 2, 3 et 4 ci-dessus, une caution personnelle devra être constituée et agréée par la douane. Elle sera responsable des amendes et condamnations prévues à l'article 8 ci-dessous.

Les pièces justificatives de l'arrivée des marchandises à destination, dans un port français ou étranger, devront être produites dans un délai de 60 jours à dater de l'expédition. Passé ce délai, à moins que le retard ne provienne d'un cas de force majeure, l'expéditeur, ou, à son défaut, la caution sera passible des amendes prévues à l'article 8 ci-dessous.

ART. 6. — Le transport par cabotage des produits visés à l'article 1, 2 et 3 ci-dessus est permis entre un port quelconque de la zone française de l'Empire Chérifien et un port quelconque de la même zone.

Le transport par cabotage ne pourra s'effectuer qu'en consignat au bureau de départ, contre quittance, le montant des droits d'exportation relatifs à ces marchandises.

Une caution personnelle devra, en outre, être constituée et agréée par la douane. Elle sera responsable des amendes et frais résultant des condamnations prévues à l'article 8 ci-dessous.

La consignation des droits de douane sera remboursée au déposant par le bureau où elle a été effectuée, sur production d'une déclaration revêtue par la douane de la mention d'arrivée de la marchandise et de la quittance constatant le dépôt des droits. Les pièces justificatives de l'arrivée de la marchandise devront être produites dans un délai de 60 jours à dater de l'expédition. Passé ce délai, à moins que le retard ne provienne d'un cas de force majeure, la somme consignée deviendra la propriété du Maghzen.

ART. 7. — Toute tentative ou flagrant délit d'exportation en contrebande, contrairement aux dispositions des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ci-dessus, seront punis dans les conditions prévues par notre Ordre en date du 2 août 1914, relatif à l'état de siège, d'une amende ne dépassant pas le triple de la valeur de la marchandise, objet de la fraude, et d'un emprisonnement de 5 jours à 6 mois ou de l'une des deux peines seulement.

ART. 8. — Sont chargés de l'exécution du présent Ordre qui sera mis en vigueur le 1^{er} novembre.

Toutes les autorités militaires et civiles des ports ou postes par lesquels pourrait s'effectuer l'exportation, notamment :

1^o Les autorités militaires des postes frontières ;

2^o Les autorités militaires et maritimes des ports ;

3^o Le Contrôle de la Dette et le Service des Douanes Chérifiennes.

Fait à Rabat, le 18 octobre 1915.

*Le Commissaire Résident Général,
Commandant en Chef,
LYAUTEY.*

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 20 OCTOBRE 1915
portant remplacement d'un membre de la Chambre de
Commerce de Rabat

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL,

Vu l'Arrêté Résidentiel du 25 août 1915, portant nomination des membres de la Chambre de Commerce de Rabat,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. GUILLOUX (Marius), négociant à Kenitra, est nommé membre de la Chambre de Commerce de Rabat, en remplacement de M. VERNAY absent.

Fait à Casablanca, le 20 octobre 1915.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

**DAHIR ADDITIONNEL AU DAHIR DU 15 AVRIL 1915
(28 DJOUMADA I 1333)**

portant prohibition d'introduction dans la zone française de l'Empire Chérifien de tous produits d'origine, de production et de fabrication allemande ou austro-hongroise.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A Nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de Notre Empire Fortuné, ainsi qu'à Nos Sujets ;

Que l'on sache par les présentes. — puisse Dieu Très Haut en illustrer la teneur ! —

Que Notre Majesté Chérifienne,

Voulant faciliter l'application des dispositions de notre Dahir en date du 28 Djoumada I 1333 (15 avril 1915), portant prohibition d'introduction dans la zone française de l'Empire Chérifien de tous produits d'origine, de production et de fabrication allemande ou austro-hongroise,

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de notre Dahir précité du 28 Djoumada I 1333 (15 avril 1915) est complété par les dispositions suivantes :

« Toute marchandise, provenant ou originaire des pays neutres, ne pourra pénétrer dans la zone française de l'Empire Chérifien que si elle est accompagnée d'un certificat des autorités douanières loales, visé par le Consulat français, attestant que cette marchandise a été fabriquée dans le pays. »

ART. 2. — Le présent Dahir portera effet à compter du 15 novembre 1915.

Fait à Rabat, le 11 Hidja 1333.

(21 octobre 1915).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 23 octobre 1915.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

**ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 23 OCTOBRE 1915
portant création d'un Bureau de l'Etat Civil à Safi**

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 24 Chaoual 1333 (4 septembre 1915), constituant un Etat Civil dans la zone française de l'Empire Chérifien, notamment sur ses articles 1, 3 et 60 ;

Vu l'Arrêté Viziriel du 12 Kaada 1333 (22 septembre 1915), créant un certain nombre de bureaux de l'Etat Civil,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un bureau de l'Etat Civil à SAFI, ayant pour circonscription le Cercle des Abdas de la ville de Safi.

ART. 2. — Ce bureau de l'Etat Civil fonctionnera à dater du 1^{er} novembre 1915, dans les conditions spécifiées

aux articles 3 et 4 de notre Arrêté du 12 Kaada 1333 (22 septembre 1915).

ART. 3. — Est investi des fonctions d'Officier de l'Etat Civil, le Chef des Services Municipaux ou son suppléant.

Fait à Rabat le 13 Hidja 1333.

(23 octobre 1915).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GU EBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Casablanca, le 24 octobre 1915.

*Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.*

**ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DE L'OFFICE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
portant création d'un bureau de facteur-receveur des
Postes à Taza**

**LE DIRECTEUR DE L'OFFICE
DES POSTES ET DES TELEGRAPHES DU MAROC P. I.,**

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un bureau de facteur-receveur des Postes est créé à Taza.

ART. 2. — Le Chef du Service des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui aura son effet à partir du 16 novembre 1915.

Fait à Rabat, le 18 octobre 1915.

ROBLOT.

**ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DE L'OFFICE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
portant fusion des établissements postaux et télégraphi-
ques de Mechra ben Abbou**

**LE DIRECTEUR DE L'OFFICE
DES POSTES ET DES TELEGRAPHES DU MAROC P. I.,**

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le bureau télégraphique militaire de MECHRA BEN ABBOU est fusionné, à partir du 1^{er} novembre 1915, avec l'établissement de facteur-receveur des postes, qui est transformé, à partir de la même date, en établissement de facteur-receveur des Postes et des Télégraphes.

ART. 2. — Le Chef du Service des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Rabat, le 18 octobre 1915.

ROBLOT.

NOMINATIONS

dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien

Par Arrêté Viziriel en date du 29 Kaada 1333 (9 octobre 1915),

Sont nommés à l'emploi de Commis Surveillants de 3^e classe des Domaines :

MM. DARMON, Amram ;

ONTENIENTE ;

MAUREL, Pierre, Auguste, Eugène.

Ces nominations produiront leur effet, au point de vue exclusif de l'ancienneté, à compter du 1^{er} octobre 1915.

Les intéressés entreront respectivement en solde à compter du jour de leur prise de service

Par Arrêté Résidentiel en date du 20 octobre 1915.

M. COURT, Joseph, Urbain, Chef de Bureau de 2^e classe, est nommé Chef Adjoint des Services Municipaux de Casablanca.

ERRATA

aux n^{os} 148 et 153 du « Bulletin Officiel du Protectorat »

Bulletin Officiel n^o 148, page 511, 2^e colonne.

Au lieu de :

« ART. 7. — En ce qui concerne les actes de l'Etat Civil, la signature des Officiers de l'Etat Civil sera légalisée par un magistrat du Tribunal ou de la Justice de Paix la plus proche. »

Lire :

« ART. 7. — En ce qui concerne les actes de l'Etat Civil, la signature des Officiers de l'Etat Civil sera légalisée par le Président du Tribunal de première Instance, dans les localités où il en existe et, dans les autres, par le Juge de Paix dont la résidence se trouvera la plus proche. »

* *

Bulletin Officiel n^o 153, du 27 septembre 1915.

Arrêté Viziriel du 8 Kaada 1333 (18 septembre 1915), portant nominations dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien (Service des Travaux Publics).

Page 617, 1^{re} colonne, 26^e ligne.

Au lieu de :

SAUVAIRE, André, Marius, à compter du 1^{er} janvier 1915.

Lire :

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE
DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC
à la date du 23 Octobre 1915

Région Taza-Fez. — Les travaux d'aménagement du poste provisoire de l'Oued Matmata se poursuivent dans le plus grand calme.

Les Beni Ouaraïn viennent de tenir une assemblée où ils ont discuté la conduite à tenir à notre égard ; ils se sont séparés sans prendre aucune décision. Quelques fractions paraissent lassées de lutter, mais cependant n'ont encore manifesté aucun désir de se soumettre.

Une harka de dissidents, qui, à l'instigation de Sidi Raho, s'était formée dans la région d'Almis de la Moulaya, s'est dispersée sans tenter aucun mouvement.

Région de Meknès. — Le groupe mobile des Beni M'guild a quitté Almis du Guigo le 12 octobre, pour revenir à Timhadit. En cours de route, quelques coups de feu furent tirés sans résultat, à grande distance, par une bande d'insoumis.

Région de Kasbah-Tadla. — Du 12 au 14 octobre, le groupe mobile de Kasbah-Tadla, escortant un second convoi de ravitaillement, se porte sans incident sur Khénifra qu'il quitte le 16 octobre pour regagner sa garnison.

Région de Rabat. — Quelques djouch dissidents ont tenté de razzier les troupeaux appartenant à des douars soumis en bordure du Gharb. Les indigènes attaqués se sont défendus énergiquement et ont repoussé leurs agresseurs en leur faisant subir des pertes.

* *

A l'occasion de l'Aïd el Kebir, Sa Majesté Moulay Youssef a reçu, avec le protocole habituel, les Caïds et notables venus, à Rabat de divers points du Protectorat, lui faire acte d'hommage.

Se conformant au désir exprimé par le Sultan, qui n'a pas voulu, au moment où les travaux agricoles vont reprendre, imposer à plusieurs députations un voyage de longue durée, les tribus et les villes un peu éloignées de la Capitale Chérifienne n'étaient pas représentées à cette cérémonie, mais avaient envoyé les cadeaux d'usage et des lettres affirmant leur loyalisme et leur respect.

Dans les autres centres, l'Aïd el Kebir s'est déroulé avec le cérémonial d'usage.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel
de Rabat du 11 octobre 1915

Réquisitions du Procureur général

Monsieur le Premier Président,
Messieurs,

J'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise ordonner la clôture des Vacances de l'année 1915 et la reprise, aux jours et heures accoutumés, de vos audiences pour l'année judiciaire 1915-1916.

Ces réquisitions, dont il plaira à la cour me donner acte, sont prises uniquement par respect des textes. Je tiens à le proclamer, le service des vacances de 1915 a été en fait la continuation de votre service normal.

Vous savez quelles furent, dès l'origine, les habitudes de travail d'une cour considérée par des gens de bonne foi comme vouée à l'inaction pendant plusieurs années. Les premiers mois qui suivirent notre institution, nous avions, fort irrégulièrement, pratiqué le repos hebdomadaire. Depuis le début d'août 1914, dimanches, jours fériés, vacances judiciaires, n'existent plus pour nous. Ceux qui, depuis quinze mois, sur des milliers de kilomètres de front, luttent comme la France pour l'honneur et l'indépendance du monde civilisé, se reposent-ils? Ne devons-nous pas suivre leur exemple et ne l'avons-nous pas suivi de nous-mêmes, par une discipline qui ne nous a jamais coûté?

La tâche remplie dans de telles conditions, j'aurai l'honneur de vous la faire connaître sous peu de semaines, puisque des circonstances indépendantes de ma volonté me contraignent de vous demander un délai pour la lecture de la Mercuriale 1914-1915. Mais, je puis d'ores et déjà vous l'affirmer, malgré bien d'impedimenta, toutes les juridictions françaises ont fourni un travail sans cesse progressant.

La Justice française du Maroc a suivi le sort de tout ce que la Métropole avait institué, entrepris, rêvé en terre du Maghreb.

Alors que la pire des ruines nous était prédite par une race acharnée à la perte de la France parce que vaincue par son génie, nous avons vu :

« Notre Patrie grandie dans la lutte, marquant à mort son adversaire ;

« Le Maroc miraculeusement conservé par l'ascendant d'un homme pour lequel nul obstacle n'est insurmontable, conscient de sauver tout notre empire de Nord-Afrique en n'abandonnant rien de ce dont il avait la garde ;

« Les institutions de notre zone, mieux assises, se développent comme en pleine paix :

L'indigène, d'inquiet devenu confiant au point de donner des moyens de former trois fois l'héroïque Division Marocaine ;

« Les justiciables des Tribunaux Chérifiens se préoccupant de « la faculté d'option ».

Bien mieux, n'avons-nous pas vu, à la plus grande surprise de l'ennemi, la suppression au Maroc du moratorium encore maintenu en France, la reprise de la vie économique sans laquelle ne se fut point manifestée cette intensité de vie judiciaire dont je vous convierai bientôt à constater les résultats?

Quel bel exemple de résistance française.

Mais, reconnaissons-le, tout cela ne s'est produit que parce que, tant aux divers fronts Européens qu'aux fronts Marocains, sur l'Yser, en Artois, en Champagne, en Argonne, dans les Vosges, aux marais du Pripet, au Tadla, sur les confins du Riff, Français, Alliés Algériens et Marocains, venus volontairement dans notre Armée, donnent tous les jours leur vie sans regrets, tels les gens qu'exaltent également l'accomplissement d'un grand et noble devoir, la foi dans l'utilité du sacrifice.

Nombreux sont les membres de nos compagnies judiciaires qui, transformés en soldats au premier coup de canon, coururent, avec le même esprit de sacrifice, à l'accomplissement du même devoir.

D'entre eux, nous gardons pieusement la mémoire de Passenaud, fonctionnaire de l'enregistrement, devenu secrétaire-greffier à nos juridictions d'Oudjda, mort lieutenant d'infanterie sur l'Argonne, enseveli dans cette terre sur laquelle il empêcha l'ennemi d'avancer.

Tous les jours, nos pensées, notre gratitude vont à ces magistrats, à ces auxiliaires, à ces membres de nos barreaux qui ont, soit pris leur poste dans l'armée active, se ruant à la victoire, soit assuré sur place une mission militaire de très haute confiance, tout en ne négligeant rien des devoirs de leur charge.

L'an dernier, une délibération de la Cour (remerciée soit-elle d'avoir accueilli mes réquisitions) avait enregistré les noms des nôtres à l'armée. Je désire cette année leur rendre un hommage public. Ne le dois-je pas, puisque la semaine passée, deux Ministres de France, missionnaires d'espoir, venus en terre du Maroc apporter l'honneur de leur visite à cette merveille qu'est « l'Exposition de Guerre » de Casablanca, disaient à tant de Français de lutte le salut et les remerciements de la Patrie et de la République.

Notre dévoué collègue, M. le Conseiller Adan, est Lieutenant d'Infanterie, délégué dans les fonctions de Commissaire du Gouvernement près le Conseil de Guerre à Rabat. Quatre de ses fils sont à l'armée : l'aîné, premier Lieutenant dans la flotte marchande des Messageries Maritimes, luvioie présentement avec son croiseur auxiliaire dans les parages des Dardanelles ; un autre est cruellement blessé ; le troisième, maréchal des logis, bientôt Sous-Lieutenant ; le quatrième, Aspirant d'Infanterie, pourvu du brevet de mitrailleur. Votre affection pour votre collègue commentera mieux que je ne le ferais.

M. Randet, Président du Tribunal de première Instance de Casablanca, mobilisé comme Lieutenant de Zouaves, a commandé la Garde des Vétérans ; promu Capitaine, il est affecté à un service d'Etat-Major à Casablanca.

M. Muston, Procureur Commissaire du Gouvernement à Casablanca, mobilisé comme Lieutenant d'Infanterie Coloniale, est aujourd'hui Capitaine d'une compagnie de Sénégalais, au front marocain vers Fez.

M. Parreche, Juge au Tribunal de première Instance de Casablanca, parti Lieutenant d'Artillerie, se trouve pour le moment Capitaine de l'arme, accomplissant une périlleuse mission de ravitaillement en munitions, au front. Il ne nous a pas oubliés, puisque nous avons reçu de lui des bagues ciselées en aluminium de fusée d'obus allemand.

M. Rault, Substitut du Procureur Commissaire du Gouvernement à Casablanca, Lieutenant d'Artillerie, délégué Substitut du Gouvernement au Conseil de Guerre à Tours, n'a pas sans regret repris ses fonctions judiciaires, ce dont nous le remercions.

M. Cordier, Juge d'Instruction à Oudjda, Lieutenant d'Infanterie de réserve, est délégué Commissaire du Gouvernement près le Conseil de Guerre d'Oudjda.

M. Lacaze, Juge de Paix à Marrakech, Capitaine au 1^{er} Territorial de Zouaves, n'a pas reçu d'affectation.

M. Ketter, Juge de Paix à Mogador, soldat au 4^e Territorial, a rempli les délicates fonctions d'interprète auprès des Allemands prisonniers de guerre.

M. Seguy, Suppléant de Paix à Rabat, soldat réserviste affecté au Bataillon de Zouaves formé à Rabat, a fait colonne dans le bled.

M. Henry, Suppléant au Tribunal de Paix de Marrakech, soldat territorial, est au front français.

M. Laneyrie, Suppléant de Paix à Mazagan, Lieutenant d'Infanterie Territoriale, a été mis à la disposition du Commandant du Cercle Doukkala.

M. Puvilland, Suppléant de Paix à Saffi, soldat réserviste, n'a repris qu'il y a quelques mois un service judiciaire.

M. Lidon, Suppléant de Paix à Fez, caporal réserviste à ce 2^e Zouaves, qui est une des gloires d'Oran, mobilisé comme il s'embarquait pour le Maroc, a accompli la plus dure des campagnes en Artois. Véritable entraîneur de ses camarades, il était bientôt nommé sergent-major ; mais presque aussitôt, fin avril, grièvement blessé d'une balle au flanc droit qui lui laboura le foie et perfora l'intestin, il dut subir deux cruelles opérations. Fin août, les médecins de l'hôpital mixte de Chartres commençaient à le croire hors de danger.

Notre Secrétaire-Greffier Blaser, de l'Instruction à Casablanca, malade à Briey lors de l'invasion, put fuir vers son régiment, se faire incorporer ; il écrit s'être guéri de ses rhumatismes par plusieurs mois de tranchée.

Et je pourrais citer encore des braves de notre personnel de service.

Soyons fiers d'avoir vu notre famille judiciaire de création si récente, à l'effectif si restreint, donner un tel nombre de défenseurs à la Patrie.

Aussi, n'ai-je pas appris sans tristesse que le fait par un Magistrat qui avait rempli le double rôle de militaire et de Juge avait fourni motif à un pourvoi en Cassation. J'ai pensé, malgré moi, au vieil adage : « *Summum jus.....* ». Je n'achève pas.

Mes regrets de ne vous donner aujourd'hui lecture de la *Mercuriale* s'aggravent de ce qu'elle comporte un hommage mérité à nos collaborateurs qui, moins favorisés, ont dû, vu leur âge ou la nécessité de maintenir un grand service public, demeurer à leur poste contre leurs aspirations. Justice leur sera rendue comme à ceux sous les Drapeaux.

Par ces temps où les actes doivent primer les discours, je n'abuserai pas davantage de la parole. Mais, je vous demanderai la permission d'évoquer un souvenir, de former un vœu.

Plusieurs années, j'ai rempli des fonctions en le logis d'un Français du XV^e siècle, bien digne précurseur des Français du XX^e. C'était en le Palais de Jacques Coeur, devenu celui de la Cour d'Appel de Bourges.

Souvent, j'ai relu, sur les pierres de son antique demeure, la devise de cet homme qui sauva son pays en lui prodiguant les trésors de son immense fortune. Elle est la suivante :

A VAILLANS COEURS RIENS IMPOSSIBLE

Telle est évidemment la devise du Chef suprême du Protectorat. Puissent nos successeurs penser un jour que cette devise aura été un peu celle de tous les premiers Magistrats de France, délégués au Maroc!

Conférence faite à la Salle des Conférences de l'Exposition de Casablanca par M. le lieutenant-colonel Berriau, Chef du Service des Renseignements : « Les Étapes de la Conquête marocaine ».

L'histoire des relations diplomatiques de la France monarchique avec le Maroc n'a qu'un intérêt purement rudimentaire. L'activité de notre diplomatie s'emploie presque exclusivement, pendant plusieurs siècles, à négocier de temps en temps le rachat de captifs chrétiens et à échanger des cadeaux, des compliments ou des menaces sans effets.

Ce n'est qu'après la prise d'Alger, et surtout après l'occupation de la province d'Oran, que notre politique africaine commence à s'intéresser à l'Empire de l'Ouest. La lutte contre Abd-el-Kader, le secours et l'appui qu'il reçoit du Sultan, la prise de la smalah et la fuite de l'Emir vers le Maroc, la victoire de Bugeaud à Isly, remportée sur l'armée chérifienne, ont pour conclusion le traité de Lalla-Marnia, le 18 mai 1845.

Une frontière était délimitée entre le Maroc et l'Algérie, du moins entre la Méditerranée et le Tenriet Sassi, l'interland étant laissé dans la plus confuse imprécision.

Les protocoles et accords de 1901 et 1902, inspirés par une double politique de zone d'influence et d'association, remirent en question cette frontière oranaise et vinrent compléter et compliquer encore le traité de 1845, pourtant si désavantageux par certains côtés.

A l'abri de toutes ces conventions, que nous étions les seuls à respecter, les pillards du Sud Marocain s'en donnèrent à leur aise : les attaques contre nos postes du Sud-Oranais se multiplièrent, l'anarchie se généralisa. Il devint indispensable d'intervenir.

C'est au Colonel Lyautey que fut confiée, à l'automne 1903, la difficile mission d'affermir notre domination dans le Sud-Oranais, et c'est à cette date que s'ouvre vraiment la question marocaine. De 1903 à 1906, pour protéger nos tribus algériennes soumises contre les incursions continues des bandes marocaines, le Général Lyautey organisa, dans le Sud-Oranais, une zone de couverture qui porta notre occupation sur le Guir, à Talzaza, à Matarka et à Berguent, avec une action s'étendant jusque sur les rives de la Moulouya.

Pendant cette même période, notre diplomatie travaillait au règlement européen de la question marocaine.

Successivement, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne s'en étaient désintéressées. Mais, en 1905, le coup de théâtre de Tanger fit apparaître sur la scène marocaine la volonté d'intervention de l'Allemagne. Nous comptions, en effet, dans nos desseins vis-à-vis du Maroc, sans les appétits croissants du pangermanisme que le désastre de Moukden venait de rendre subitement plus exigeants. L'Allemagne, armée jusqu'aux dents et déjà prête à une conflagration générale, agite désormais devant l'Europe pacifique le spectre de la guerre. Pour satisfaire ses convoitises et arriver à ses fins de domination mondiale, elle agit par intimidations successives. Le geste de Tanger, qui entraîne la Conférence d'Algésiras, rend internationale la question du Maroc.

L'acte d'Algésiras, signé le 7 avril 1906, ne pouvait toutefois résoudre le problème marocain, ni au Maroc, ni au dehors. Comme tout acte émanant d'une assemblée où s'opposent des groupements d'Etats dont les forces s'équilibrent, il ajournait les solutions définitives en départageant momentanément les parties. Si la position particulière de la France était reconnue, par contre le commerce allemand obtenait satisfaction dans l'affirmation du principe de l'égalité économique et de la « porte ouverte ».

En fait, l'acte d'Algésiras, entre autres réglementations, organise la police des ports, nous permettant, par ce moyen, d'intervenir directement dans les affaires marocaines.

L'assassinat du Docteur Mauchamps à Marrakech, le 19 mars 1907, vient hâter cette intervention effective. Elle nous détermine à occuper Oudjda, où le Général Lyautey entre sans résistance le 29 mars.

L'incident de Casablanca du 31 juillet, où 8 Européens, dont 5 Français, employés aux travaux du port sont massacrés, provoque un peu plus tard le débarquement de nos troupes à Casablanca et les opérations en Chaouïa, tandis qu'au Maroc Oriental, le Général Lyautey conduisait si remarquablement cette campagne des Beni-Snassen qui entraîne, avec le minimum de sacrifices, la réduction de cet important massif et la soumission de plus de 30.000 Berbères.

Ainsi, parallèlement sur les deux fronts, va désormais se poursuivre, appuyée par la force, l'œuvre de pénétration marocaine, entamée déjà avec tant de succès sur les confins de la province d'Oran.

Pacification de la Chaouïa

Le 7 août 1907, les 3.000 hommes du Général Drude arrivaient en vue de Casablanca, au secours de nos compatriotes, des Européens assiégés dans leurs consulats et de l'héroïque petite troupe de marins que la « Gloire » avait débarquée. Du bord, on voyait, sous les murs de la ville blanche, évoluer les groupes ennemis surveillant tous les points de la côte, bien déterminés à défendre à prix de leur terre marocaine.

Les ordres sont donnés pour le débarquement. Les fusils sont approvisionnés et chargés, les paquets de cartouches défaits, les chevaux sellés. Les embarcations nous jettent sur la plage de Sidi-Belliout ; nous avons de l'eau jusqu'à la ceinture et la fusillade commence. Nous nous établissons au bivouac, non sans peine, sous les murs de la ville, à l'emplacement actuel de la Subdivision et du Paris-Maroc.

Casablanca est sauvée. Mais qu'en reste-t-il ? Les maisons ont été pillées, les boutiques saccagées, des incendies ont été allumés aux quatre coins de la ville, les ruelles sont encombrées de lamentables débris de mobiliers, de coffres-forts éventrés, de cadavres putréfiés. Les magasins vomissent, dans les rues et sur les places, les blés et les orges de la Chaouïa, et, de toutes ces horreurs, monte une odeur écœurante de marais, de vieilles choses moisies et de pourriture.

Que nous sommes loin de l'élégant étalage de richesses dont ce magicien de Berti nous éblouit aujourd'hui !

Je ne vous parlerai point de la campagne de Chaouïa, encore présente à la mémoire de tous ; la difficulté fut encore moins de combattre, de soumettre et d'organiser les tribus — nous avons tous les éléments de succès pour cela — que de faire cadrer notre action avec les stipulations de l'acte d'Algésiras. Après l'occupation de Kasbah-Médiouna, le 1^{er} janvier 1908, le Général Drude passe la main au Général d'Amade, qui, avec des instructions plus larges et de nouveaux renforts, va en quelques mois achever la pacification. De concert avec le Général Lyautey, envoyé en mission au Maroc par le Gouvernement, il dresse un plan général d'organisation militaire et, lorsqu'il rentre en France, passant son commandement au Général Moinier, on peut réduire de 15.000 à 6.000 les effectifs du corps expéditionnaire.

Cette réduction est, il est vrai, en partie réalisée sous la pression des suggestions de l'Allemagne, inquiète de nos succès.

L'acte d'Algésiras a été, en effet, une désillusion pour le pangermanisme tout puissant qui voit peu à peu échapper un objet éminemment intéressant à ses convoitises.

De ce jour, commence, au Maroc, une lutte sourde et tenace de tous les éléments germaniques, consuls allemands, sujets allemands, protégés allemands, associés allemands, soutenus par le Gouvernement lui-même, pour faire échec partout à notre politique indigène, enrayer nos progrès, nous susciter des difficultés de toute nature et cela sans cesser de nous intimider par la crainte d'un recours à la force. Et cette lutte persista jusqu'à la déclaration de guerre et elle dure encore, conduite de l'extérieur avec une activité et une opiniâtreté insaisissables.

En dépit de ces circonstances et malgré quelques à-coups, tels que la tentative glorieuse, mais sans résultats, en Juin 1910, de la colonne Aubert sur le Tadla, se poursuit et se consolide partout l'organisation de la Chaouïa. Pour suppléer à la réduction de nos effectifs, on sollicite le concours des Marocains eux-mêmes, par la création de goums mixtes marocains, qui, après avoir fait vaillamment le coup de feu avec nos colonnes, s'installent en smalahs, avec leurs familles, autour des centres de Renseignements créés, y complétant leur instruction militaire et se préparant à prendre une part glorieuse aux combats futurs.

Notre établissement en Chaouïa devient solide et durable. La première étape de la conquête marocaine est réalisée.

Progression dans le Haut-Guir

Vers la même époque, en 1908, sous la pression des événements, notre progression s'accroissait dans le Sud-Oranais, sur le Haut-Guir, vers Bou-Denib. Notre installation en Chaouïa avait eu un retentissement profond dans l'intérieur du pays et les tribus berbères du grand et moyen Atlas s'étaient levées en masse, menaçant nos postes du Sud-Oranais. La riposte nous conduisit à Bou-Denib, où, quelques mois après, en septembre 1908, les quelques centaines d'hommes que nous y avions laissés furent assiégés par plus de 20.000 guerriers venus de toutes les régions du Maroc, des montagnes neigeuses de l'Atlas et des sables brûlants du Sahara. Je n'ai jamais vu de spectacle plus saisissant et plus pittoresque que le camp de cette immense harka où, dans un pêle-mêle inextricable, se heurtaient toutes les races, tous les types, tous les tempéraments et tous les appétits du Maroc. Tous les guerriers étaient accourus là, rangés autour de leurs chefs avec leurs hommes de peine, avec leurs femmes, avec leurs favoris, avec leurs musiciens, leurs bateleurs et leurs bouffons, dans un grouillement de vie sauvage et brutale qui évoquait le Camp des Mercenaires de Salamhâ.

Les bataillons du Général Alix se ruèrent sur cette cohue qui s'enfuit épouvantée sur tous les sentiers de la mon-

tagne et sur toutes les pistes sahariennes, jalonnés de leurs morts et de leurs blessés. Du même coup, notre domination s'établissait sur tout le bassin du Guir, jusqu'au pied des cimes neigeuses de l'Atlas Marocain.

En même temps, se poursuivait dans la région d'Oudjda, un habile travail d'infiltration, qui portait, en Juin 1910, le Colonel Féraud à Taourirt et sur les rives de la Moulouya.

Les affaires de Fez

Les accords conclus avec le Maghzen nous avaient permis de maintenir nos troupes en Chaouïa et dans l'Amalat d'Oudjda, tandis que se poursuivait, sous la direction de nos officiers, l'organisation des Tabors de police qui devaient avoir pour mission — il y en eut qui crurent à ce mirage — de maintenir la paix française dans le pays, après le retrait de nos forces dont le principe restait toujours nettement admis.

Mais, si cette paix française commence déjà à porter ses fruits dans les deux provinces occupées, par contre, dans toute l'étendue de l'Empire, l'autorité du Maghzen s'effrite de plus en plus et l'anarchie s'accroît.

Les tribus berbères, lassées du Maghzen, se révoltent et assiègent Fez. Le Sultan est prisonnier dans sa capitale. Devant les exactions du Maghzen, toutes les tribus de la banlieue de Fez se sont insurgées. Le 28 mars, la ville est complètement investie. Les Tabors, organisés hâtivement par la mission militaire française, se trouvent impuissants à la défendre contre les assauts de plus en plus furieux des Beni M'Tir et des Berbères de la montagne. Un frère du Sultan, Moulay Zine, se laisse proclamer à Meknès, l'insurrection grandit, le Maghzen perd la tête et reste inerte. Les colonies européennes de Fez sont directement menacées. Moulay Hafid réclame aide et protection.

Pour répondre à ses appels réitérés, tout en restant dans les limites de l'acte d'Algésiras, le Gouvernement français songe tout d'abord à organiser une méhalla purement indigène avec les goums de la Chaouïa et des contingents auxiliaires marocains encadrés par des officiers de Tabors et du Service des Renseignements.

Mais, Moulay Hafid n'a aucune confiance dans le loyalisme de ses sujets et dans la solidité de leurs contingents. Il réclame d'urgence l'appui d'une force française. Devant cette insistance et l'imminence du péril, le Gouvernement décide l'intervention directe et immédiate de nos forces.

Le Général Moinier est chargé de la direction générale des opérations. Les instructions du Gouvernement lui traacent les limites de son action, précisant que nos troupes ne doivent intervenir que comme appui éventuel des forces du Maghzen dont l'indépendance reste entière.

Le 21 mai, après trois combats livrés en marchant, le Général Moinier arrive, avec le premier échelon sous les ordres du Général Brulard, devant Fez ; les méhallas sont à bout de résistance ; mais nos troupes apparaissent sous les murs de la ville, les échos des montagnes se répètent les sonneries de nos clairons qui annoncent la venue de

temps nouveaux ; nos compatriotes respirent, les Berbères s'étonnent et reculent, la France arrive, elle est là : tout rentre dans l'ordre.

Le Général Gouraud, Commandant le deuxième échelon, suit de près et entre le 26 à Fez, après avoir repoussé victorieusement en cours de route les plus rudes attaques de la campagne.

Quelques jours après, le Général Moinier, laissant à Fez les troupes nécessaires pour en maintenir l'occupation, se dirige sur Meknès, qu'il occupe le 8 juin, se porte successivement sur le Zerhoun et sur El Hadjeb, où il laisse une garnison chérifienne, sous les ordres de la mission militaire française, et rentre à Rabat, en passant par la route directe au Sud de la Mamora.

Ainsi, brusquement, les événements nous ont contraints à sortir des limites de la Chaouïa, où par la volonté expresse du Gouvernement, nous étions tenus enfermés, et, du même coup, nos troupes, impatientes d'agir, occupent Fez et Meknès, la capitale arabe et la capitale berbère, prennent contact avec des populations nouvelles, déshabituées d'obéir, ouvrent un problème nouveau dont nous allons poursuivre les années suivantes la solution et marquent ainsi une nouvelle étape de notre conquête marocaine.

L'inauguration du Régime du Protectorat

Les appels réitérés de Moulay Hafid, son impuissance à rétablir l'ordre dans son empire, la désorganisation croissante des rouages d'autorité et d'administration, appellent une réforme. Cette protection, une fois prêtée au Gouvernement Chérifien, ne pourra plus lui être retirée. Mais pour arriver à l'instauration de ce régime nécessaire, la France doit se plier encore aux exigences de l'Allemagne et céder finalement à son chantage brutal, par amour pour la paix.

N'ayant pas trouvé son compte dans les arrangements économiques de la convention de 1909, l'Allemagne, qui craint à la suite de l'occupation de Fez une main-mise définitive de la France sur le pays, nous oblige par le coup d'Agadir, et à la suite de longues et angoissantes négociations, à de nouveaux sacrifices. On lui cède une partie du Congo, en échange de son adhésion tacite aux principes du Protectorat.

La convention franco-allemande du 4 novembre 1911, accompagnée de lettres explicatives, comprend la reconnaissance explicite, par cette Puissance, de notre Protectorat.

M. Regnault, après de laborieux marchandages, signe à Fez, le 30 Mars 1912, avec Moulay Hafid, la convention qui règle les rapports de la France avec l'Etat protégé. Le Résident Général, Commissaire de la République Française, doit être désormais le seul intermédiaire du Sultan auprès des Puissances étrangères.

Au moment même où cet accord est signé et où la France, après avoir consenti tous ces sacrifices, va pouvoir

passer aux réalisations, éclate à Fez, la crise la plus grave qui ait jamais menacé notre installation dans le pays.

Le 17 avril, au lendemain de la signature du traité de Protectorat, à la nouvelle du départ prochain pour Rabat du Sultan et de la mission Regnault, à la suite d'une rébellion de soldats du Tabor, éclate dans la ville, la plus sanglante des émeutes, qui dure trois jours, entraîne le massacre de 68 Européens, dont 16 officiers ou instructeurs de l'armée chérifienne, et dont la répression nous coûte plus de 300 morts ou blessés.

Les causes sont multiples qui provoquèrent les sanglantes journées de Fez. L'attitude même de Moulay Hafid, volontairement inerte, cherchant à détourner, sur d'autres têtes, la haine populaire que sa rapacité, ses dilapidations, son indolence, lui avaient si justement attirée, fut certainement un des facteurs déterminants de cette soudaine révolte.

Il ne reste à Fez, après le départ du Général Moinier, que deux bataillons, un escadron et demi et une batterie, en face d'une ville frondeuse et hostile de plus de 100.000 âmes et du grouillement des tribus berbères insurgées, qui encerclaient la ville.

Ce sont pourtant ces faibles effectifs qui font face à l'orage. Rapidement soutenus par des renforts amenés en toute hâte de Meknès, ils parviennent, sous l'active direction du Général Brulard, à se rendre maîtres de l'émeute et à dégager, après d'angoissantes journées, les Européens bloqués par une populace déchaînée. On connaît les actions d'héroïsme des 360 hommes du détachement Philippot, entrés de vive force dans une ville soulevée de 100.000 âmes, s'y maintenant quatre jour et quatre nuits, offrant une barrière infranchissable, dans le quartier des Consuls, au flot des rebelles, poussant à travers la ville des reconnaissances, qui recueillent nos survivants et nos morts, ajoutant à nos annales militaires une page glorieuse.

C'est alors que, devant la gravité de l'heure, le Gouvernement nomme, le 28 avril, Résident Général de France au Maroc, le Général Lyautey.

Or, ce Maroc, que viennent de nous livrer les derniers accords internationaux, se dérobe subitement de lui-même et semble devoir nous échapper. C'est toute une conquête qu'il va falloir entreprendre en plein pays insurgé.

Le Général Lyautey arrive à Fez le 24 mai. Le soir même, les avant-postes qui couvrent la ville sont attaqués. Le Résident Général campe dans une ville assiégée, elle-même frémissante et hostile.

Les Berbères, depuis longtemps travaillés par les sourdes menées hafidiennes, ont pris les armes à la suite du mouvement insurrectionnel du mois dernier. Pour la deuxième fois, ils se ruent sur la ville, en assauts furieux. Ils parviennent même, en deux points, à rompre la ligne de défense, en s'emparant des portes glorieusement défendues. A Bab Guissa, une poignée d'hommes résiste au flot montant de la poussée berbère. Les morts et les blessés affluent des remparts aux ambulances provisoires installées dans le quartier des Consuls. La cour chérifienne, la

mission diplomatique, le Résident Général et son Etat-Major, la colonie européenne restante, se trouvent une autre fois menacés, au milieu d'une population que le moindre insuccès de nos armées risque d'entraîner de nouveau dans la révolte.

Mais, le Général en Chef lance à l'attaque le Général Gouraud et ses troupes : le premier juin, les hordes berbères qui étreignent la ville, reculent étonnées et s'enfuient dans leurs montagnes, égrenant sur les pistes de la banlieue leurs morts et leurs blessés.

Voici donc les débuts du Protectorat : un pays révolté, un Sultan inerte, une capitale assiégée.

La tâche qui se présente au Général Lyautey eût apparu, à tout autre qu'à lui, insurmontable. Dans la collaboration qu'il escompte du Gouvernement protégé, il ne rencontre qu'un Maghzen effrité, sans ressorts ni volonté, une force d'inertie hostile qu'encourage Moulay Hafid, « malade malfaisant, qui, après avoir semé le désordre dans son Empire, se garde bien de nous aider à y apporter le remède ».

Dans les tribus, s'est généralisé un mouvement violent de xénophobie qui gagne, de ville en ville, le Maroc tout entier, favorisant, dans le Sud, la campagne antidynastique entreprise par El Hiba, fils de Ma-El-Ainin. C'est que la révolte des Tabors n'a pas été un simple accident local, elle a été la manifestation spontanée d'un état d'esprit hostile. Une vague profonde et puissante a agité le Maroc tout entier, dressé, hérissé contre l'étranger, contre son œuvre de revivification et de salut.

Cette hostilité unanime groupe contre nous toutes les tribus.

Nos troupes, assiégées à Fez par les Berbères, attaquées dans la banlieue même de Meknès par les Beni M'Tir, entrés en dissidence et qui coupent notre ligne d'étapes, débordées partout à la fois, et parvenant difficilement à contenir les fractions insurgées, séparées de la côte par une longue ligne de communications de 200 kilomètres, légère, tenue et fragile, obligées enfin de rester en garde autour de la Chaouïa pacifiée pour garder notre base intacte et être prêtes à intervenir contre la marée montante du mouvement hibiste, nos troupes, dis-je, surmenées, s'épuisent en navettes à force de se multiplier.

Telle était la situation politique et militaire qui se présentait au Résident Général, à l'aube du Protectorat marocain.

Bivouaqué au cœur d'un pays révolté, au milieu de la plus complète anarchie dynastique et gouvernementale, le Général Lyautey prend ses résolutions.

Il songe, avant tout, non pas à conquérir — nous en avons hélas! assez comme cela sur les bras! — mais à consolider notre installation si fragile à Fez, à élargir notre ligne de communications et à lui donner de la sécurité. Et muni des outils nécessaires qu'il a forgés lui-même, pour la plupart en Oranie, et qu'il va perfectionner, il se met allègrement à l'œuvre.

Fez d'abord : pendant deux mois, en juin et juillet 1912, le Général Gouraud frappe fort et partout. L'atmosphère devient respirable, la banlieue est dégagée, les contingents hostiles rentrent découragés dans leur montagnes, où le Général Gouraud les poursuit et les bouscule.

La ligne d'étapes ensuite : le Général Dalbiez, avec des effectifs réduits, parvient avec difficulté à tenir en respect les Beni M'Tir et à couvrir la route de Fez. Ses pointes vers le Sud, sur Ifran et Agouraï, retardent la généralisation de la rébellion, en attendant l'arrivée de renforts qui permettront bientôt de prendre de ce côté une vigoureuse offensive.

Consolidation des frontières acquises et occupation de Marrakech (1912)

Mais, au moment même où la situation, si compromise, semble momentanément rétablie du côté de Fez par une série de tours de force, l'orage gronde plus fort dans le Sud du Maroc, du côté de Marrakech. L'importance et l'ampleur de ce mouvement font songer aux grandes invasions almoravides qui, il y a 900 ans, venues du Sahara à la conquête de la Berbérie du Nord, étendent leur puissance sur tout le Maghreb. Le mouvement madhiste du Sud s'est brusquement accéléré en raison même de l'attitude de Moulay Hafid. A l'annonce des affaires de Fez, Hiba a été proclamé Sultan dans le Sous. Les progrès de ses harkas, sans cesse grossies, sont tels, en dépit de notre action politique et des efforts des grands Caïds de l'Atlas, et tout particulièrement de Si Madani et d'El Hadj Thami Glaoui, que notre Consul à Marrakech et la mission militaire, entretenue dans cette ville, s'y trouvent bloqués.

Le 12 août, Moulay Hafid, pressé de se soustraire aux responsabilités si graves qui pesaient sur lui, abdique à Rabat et Moulay Youssef est proclamé.

Le 15, avant l'arrivée du courrier qui apporte cette double nouvelle, El Hiba est proclamé à son tour à Marrakech. Veuillez bien remarquer cette coïncidence qui, d'autres symptômes nous le prouvent, n'a rien de fortuit.

La révolte du Sud risque de s'étendre et de réduire à néant les résultats laborieusement acquis dans le Nord.

L'action politique, étant désormais impuissante à en arrêter la marche, il faut recourir à la force. Le Général Lyautey, rassemblant toutes ses réserves, forme face au Sud, dès le 14 août, la colonne Mangin, avec mission d'enrayer les progrès de ce mouvement qui menace le Maroc tout entier. Cette colonne disperse par une série de combats vigoureux une des harkas d'El Hiba, qui s'est avancée au Nord de Marrakech, entre Ben Guérir et l'Oum er Rebia, puis elle se met en garde à Souk el Arba, couvrant la Chaouïa, attendant des ordres.

Ces ordres, que vont-ils être? Hiba règne en maître à Marrakech. Il s'est fait livrer et a jeté dans ses prisons nos compatriotes qui ne peuvent plus communiquer avec nous. La dernière nouvelle que nous en avons datait du 23 août.....

Le Commandant Verlet-Hanus, mort glorieusement depuis dans les Vosges, dépeignait avec calme leur situation critique sur un bout de papier passé en cachette, griffonné au crayon en caractères grecs, pour éviter toute indiscretion ; il adjurait le commandement, dans un style d'une simplicité émouvante et sublime, de ne s'intéresser à nos compatriotes en danger que si les intérêts de notre politique générale nous le permettaient. Certes, les intérêts généraux eussent imposé le sacrifice de ces braves gens, mais cette question ne se pose même pas. Celle qui se posa dans l'esprit du Général Lyautey fut le choix du moment opportun pour intervenir. En lançant trop tôt sur Marrakech nos colonnes au moment où Hiba y était encore très populaire, nous risquions une défense énergique de la capitale du Sud et le massacre de nos frères. En agissant trop tard, au moment où El Hiba se sentira dans l'impossibilité de se maintenir à Marrakech, nous risquions de voir nous échapper le Prétendant, après qu'il aurait massacré ses prisonniers, ou, ce qui était peut-être pire, qu'il les aurait emmenés en captivité dans les zones désertiques du Sud.

Le 4 septembre, le Général Lyautey, sentant venu le moment d'intervenir, arrive à Souk el Arba ; il passe en revue les belles troupes du Général Mangin, toutes frémissantes et impatientes de courir au secours de nos camarades, malgré quinze jours de rudes fatigues et les durs combats qu'elles viennent de livrer, et prononce le « lâchez-tout ». « Allez-y carrément » dit-il, et le Colonel Mangin y va carrément. Le 6, il bouscule, à Sidi Bou Othman, les 6.000 hommes de la barka hibiste, ayant couvert 65 kilomètres en 30 heures, avec 6 heures de combat. L'ennemi a 2.000 hommes tués ou blessés, mais on ne lui laisse pas de répit et le Colonel Simon, avec une colonne légère, le pousse, le soir même, l'épée dans les reins, arrive le lendemain matin à Marrakech, y constate la fuite éperdue de Hiba et embrasse le Commandant Verlet-Hanus et tous nos compatriotes miraculeusement délivrés.

Cette pointe victorieuse rétablit entièrement la situation. Elle apporte, par sa répercussion dans tout le Maroc, une impression générale de détente qui contribue à affirmer l'autorité du nouveau Sultan.

Nous avons définitivement pris pied dans la capitale du Sud, d'où notre action rayonnante ne tardera pas à s'étendre sur le Haouz tout entier et dans l'Atlas mystérieux. La troisième étape de la conquête marocaine est accomplie.

On reprend alors le programme de consolidation des résultats obtenus. De Fez, de Meknès, de Rabat, les groupes mobiles circulent sans cesse dans les fractions récemment soumises, gagnant à chaque fois du terrain sur les tribus indépendantes.

Au Tadla, des rassemblements hostiles se sont formés. Ils occupent El Boroudj et menacent directement la Chaouïa et sa ligne de communications avec le Haouz. Le Colonel Gueydon de Dives est chargé, en octobre, d'opérer contre ces groupes qui grossissent ; il se porte sur l'Oum er Rebïa et subit, pendant deux jours, les assauts furieux de tous les Chleuh, qu'il finit par repousser en leur met-

tant hors de combat plus de 1.300 hommes. L'attaque a été dure ; néanmoins, la colonne renforcée peut continuer sa route, créer, en passant, le poste de l'Oued Zem et donner la main au Général Blondlat qui, à la limite du pays Zaër, organise la défense de sa région.

Dans le Sud, à la suite de l'entrée à Marrakech, la pacification et l'organisation du pays sont aussitôt entreprises.

On ouvre tout d'abord la route de Mogador avec une colonne de 3.000 hommes qui visite, au retour, les commandements d'Anflous et de M'tougui.

Puis, il faut dégager la capitale vers l'Est ; les Zemran, les Cheraghna et Demnat sont visités et toutes les résistances y sont brisées.

Ainsi, sur tous les fronts du Nord au Sud, à la date du 15 décembre 1912, nous sommes fortement installés ; à Fez et à Marrakech, les lignes d'étapes sont consolidées, la zone de sécurité de la Chaouïa et de la région de Rabat est considérablement élargie, l'administration fonctionne, les grands travaux publics sont commencés. Et il n'y a que six mois que le Protectorat est organisé. Cela tient du prodige.

Mais un grave incident local vient tout à coup rompre la série des opérations heureuses, marquant ainsi la part d'aléa inévitable dans une pareille conquête.

Au Sud de Mogador, les Haha sont en rébellion ouverte ; le Caïd Anflous est chargé avec des éléments indigènes de les réduire. Le Commandant Massoutier, avec une colonne légère formée à Mogador, doit l'appuyer, mais, soudain, Anflous fait défection et attaque avec ses contingents la petite troupe du Commandant Massoutier qui s'enferme à Dar El Cadi et y reste bloquée du 16 au 24 décembre, repoussant héroïquement les assauts furieux des bandes berbères jusqu'au jour où la colonne Brulard, rapidement constituée à Casablanca et débarquée à Mogador, vient le dégager, après de durs combats et au prix de lourdes pertes, pour la ramener le 27 à la côte, saluée par les acclamations de la population enfin délivrée d'un long et angoissant cauchemar.

Les réalisations de 1913 : Beni-M'Tir et Tadla

Après la délivrance du détachement Massoutier, les troupes, dirigées de Casablanca et de Marrakech vers Mogador, se trouvent à pied d'œuvre pour infliger aux Haha le châtement indispensable. L'année 1913 débute donc par une série d'opérations rendues nécessaires pour rétablir, dans le Sud, notre situation compromise. Le Colonel Gueydon de Dives et le Général Brulard, par de vigoureuses opérations offensives, bousculent les contingents d'Anflous, s'emparent, par une série de rudes combats, de sa Kasbah réputée imprenable, reçoivent la soumission du Guellouli et des tribus voisines et accélèrent la pacification du pays.

En Février, la colonne Brulard rentre à Marrakech en longeant les pentes de l'Atlas, confirmant ainsi les succès de Janvier.

Ces événements s'étaient produits pendant l'absence du Résident Général, alors en mission en France pour la discussion du projet d'emprunt.

A son retour, après avoir examiné sur place la situation à Mogador et à Marrakech, le Général Lyautey fait ses prévisions.

Les directives du 18 février 1913 tracent dans ses grandes lignes le programme d'action politique et militaire à poursuivre et fixent l'ordre d'urgence des réalisations possibles.

Affirmant à nouveau l'idée directrice qui guida sa politique, il insiste sur la nécessité de n'ouvrir aucune action nouvelle et de ne plus rien entamer avant d'avoir pacifié, affermi, organisé les vastes territoires sur lesquels, depuis six mois, les circonstances nous ont amenés à nous étendre, plus vite même sur certains points que nous ne l'aurions voulu.

Dans l'ordre de l'action militaire *au point de vue défensif*, trois points appellent notre attention : le Sous, le Tadla, la zone Sud de la ligne d'étapes de Fez et *au point de vue offensif* : la zone Fez-Tadla.

Sur le front Sud, est créé un commandement général, sous les ordres du Général Brulard, qui va économiser des forces au profit du front offensif.

Limitant notre action à la crête de l'Atlas, c'est par une action de politique maghzen intense, par l'intermédiaire des grands Caïds, soutenus à Marrakech par une force de six bataillons, qu'il parviendra à refouler peu à peu, au-delà même du Sous, l'influence d'Hiba.

Sur le front Chaouïa, face au Tadla, le poste de l'Oued Zem avait été un peu prématurément créé dans une région où notre emprise politique était encore insuffisante ; une couverture solide va être constituée qui servira de base à notre action ultérieure.

Sur le front de la ligne d'étapes Nord, c'est-à-dire sur les fronts Sud des régions de Rabat, Meknès et Fez, le Général Lyautey constitue des groupes de manœuvres qui substitueront leur action rayonnante à l'inefficacité des petits postes nombreux échelonnés le long du pays insoumis.

Sur le front offensif, la liaison avec l'Algérie doit rester la seule action nouvelle à envisager et c'est pour la préparer que, des deux côtés, on va se mettre à l'œuvre au point de vue politique et militaire.

Cette liaison avec l'Algérie, si désirée et si désirable, ne doit pas être un but à atteindre à date fixe, mais une résultante. On préparera des deux côtés la progression future par un travail politique intense, appuyé de démonstrations militaires, et ce n'est qu'après qu'on verra où en est la température de ce côté et qu'on pourra, seulement alors, en déduire les probabilités à envisager pour la progression ultérieure. L'importance de la cloison qu'il restera à abattre et la mesure de l'effort à y donner.

Conformément à ces directives, on se met à l'œuvre. Trois foyers principaux de rébellion subsistent : Au Sud le Tadla — au Centre, les pays Zaïan — au Nord, le pays Beni M'Tir.

Il ne pouvait être question encore d'entamer la question Zaïan. Le pays Zaïan, constitué par un massif difficile, véritable avancée de l'Atlas vers la plaine, ne pouvait être attaqué de front. Foyer de toutes les intrigues, il se trouvait couvert, sur toute sa périphérie, par des tribus qui nous étaient hostiles et qui empêchaient notre action politique de pénétrer jusqu'à lui.

Il convenait en premier lieu de dégager tout autour du bloc Zaïan cette gangue protectrice, pour pouvoir mettre à jour les fissures qui détermineront notre action ultérieure.

A cet effet, c'est du côté des Beni M'Guild et du côté du Tadla qu'il faut d'abord agir.

Cette double action décidée, le Général Lyautey crée les deux organes qui vont permettre de la mener à bien. Au Nord, c'est le Cercle des Beni M'Tir qui est constitué, sous les ordres du Colonel Henrys, avec tous les moyens d'action nécessaires.

Au Sud, c'est la région provisoire El Boroudj-Oued Zem, sous les ordres du Colonel Mangin.

Entre les deux, le front de la région de Rabat servira de trait d'union, véritable charnière des tenailles qui se refermeront un jour sur Khénifra.

On sait ce que fut la colonne des Beni M'Tir, conduite suivant les principes mêmes des directives de Février du Général Lyautey.

Réduisant au minimum le nombre et l'effectif de ses postes, le Colonel Henrys groupe le maximum de ses forces (4 bataillons, 2 escadrons, 2 batteries), à El Hadjeb, en une colonne mobile qu'il installe sur le plateau même des Beni M'Tir, où jamais les colonnes antérieures n'avaient tenté de séjourner : se portant ensuite résolument vers le Sud, dans une formation souple et puissante, il disloque et morcelle le bloc dissident par une série d'actions de force, du 24 mars au 24 avril, pour attaquer successivement chacune des parties et les réduire tour à tour.

Dans la deuxième phase, Avril à Juillet, s'inspirant de l'esprit même des théories du Général Lyautey, sachant bien qu'en Afrique une expédition non suivie d'occupation ne laisse pas de traces plus durables que le sillage d'un navire sur la mer, il organise aussitôt le terrain conquis. Il crée ainsi, en avant de la zone soumise, les postes d'Ifran et d'Ito, nouveaux centres de rayonnement politique : en même temps que bases solides pour notre action militaire ultérieure.

La troisième phase de son action est celle des réalisations.

Les Beni M'Tir, constatant que notre intention est de rester dans le pays et voyant leurs terrains de culture et de parcours dépassés par nos nouveaux postes, se soumettent avec une partie des Beni M'Guild.

Un premier contact politique s'établit avec les Zaïan, devenus désormais les voisins immédiats de ces postes. Enfin la liaison s'effectue, par le Sud, avec la région de Fez où elle a lieu chez les Aït Youssi.

Cette conquête, entreprise contre un adversaire redoutable, nous rend ainsi maîtres de la riche vallée du Tigr

grat, véritable grenier des Beni M'Guild, nous conduisant jusqu'à la lisière même de la forêt de cèdres du Moyen Atlas. Préparée par une habile action politique et conduite avec calme et méthode, elle s'était poursuivie sans aléas. C'est un modèle du genre.

La colonne du Tadla fut plus mouvementée et plus meurtrière ; après les pertes subies par les colonnes Aubert et Gueydon de Dives, le Tadla allait encore nous coûter beaucoup de sang.

Notre poste de l'Oued Zem, depuis sa fondation, avait subi de multiples attaques. Il faut en finir avec les tribus hostiles qui l'assaillent.

Le 25 mars, le Colonel Mangin, avec 5 bataillons, 2 escadrons et 2 batteries, se porte, à l'Ouest, par une marche dérobée sur le groupe principal des forces ennemies ; il inflige au Zaïani lui-même un échec retentissant et rejette ses contingents en déroute au delà du Grou.

Puis, après une vigoureuse pointe vers le Nord, il se tourne, vers le Sud, contre la harka de Moha ou Saïd qui menace Boujad. Il le bouscule et le poursuit l'épée dans les reins, s'emparant de Kasbah-Tadla et de son pont et poussant au delà de l'Oum er Rebia, jusqu'aux falaises du Moyen Atlas.

Sans perdre haleine, sans se donner le temps de consolider les résultats acquis et pour exploiter à fond ses succès, il porte ses coups contre les Beni Moussa et les Chleuh qui vont, en toute hâte, chercher un refuge dans leurs montagnes.

Après cette série de coups de force, la colonne reprend haleine et une première organisation du pays est ébauchée.

Mais, devant les attaques incessantes des Chleuh contre Kasbah-Tadla et contre les tribus ralliées, le Colonel Mangin croit devoir aller les frapper dans leurs repaires mêmes.

Et ce sont les deux sanglants combats de Ksiba, des 8 et 10 juin, qui nous coûtent 76 tués et 170 blessés et qui, bien que très meurtriers pour l'adversaire, ne nous donneront aucun bénéfice, puisque nous n'étions pas en mesure de garder ce pays, arrosé du sang de tant de nos soldats.

Du moins, l'occupation du Tadla allait écarter définitivement de la Chaouïa tout danger d'attaque et compléter de ce côté notre couverture du front berbère.

Durant cette double série d'opérations, nous perfectionnons l'installation de nos forces dans la région du Tafoudeit et d'Oulmès, organisant le pays et nous mettant en contact direct, de cette partie du front, avec le pays Zaïan, à la charnière même de nos forces.

Ainsi, dès le milieu de l'année 1913, après ces brillantes actions militaires, l'action politique et administrative, grâce à ces réalisations nouvelles, se trouve disposer de points d'appui solides pour préparer la tâche de 1914.

La progression de 1914 : Taza et Khénifra

Après les succès du printemps 1913, nos troupes ont occupé leurs positions, et le Service des Renseignements

s'est mis à l'œuvre pour asseoir l'occupation des tribus nouvellement soumises et préparer la progression prévue pour le printemps de 1914, suivant un programme d'action mûrement réfléchi, minutieusement préparé et magistralement exécuté dans ses parties essentielles par les Généraux Baumgarten, Gouraud et Henrys.

C'est d'abord l'occupation de la région de Taza qui fut réalisée, au début de mai, de concert avec la colonne de Fez et les forces du Maroc Oriental.

Au Maroc Occidental, le Général Gouraud, après avoir dégagé son flanc gauche, en dispersant, sur l'Ouérgha, les contingents hostiles groupés au Nord de Fez, s'était porté, à l'Est, contre les Tsoul, qui avaient pris les armes.

Les 10 et 12 mai, il brise leur résistance et réduit en trois jours leur pays.

En même temps, au Maroc Oriental, le Général Baumgarten, partant de M'Çoun, occupait Taza le 10 au matin. Le 16 mai, les forces des deux Généraux se réunissent sous les ordres du Général Lyautey à Meknassa Tathania. La liaison est faite entre toutes nos possessions de l'Afrique du Nord ; la route de Bizerte à Casablanca est ouverte, entre nos mains. Notre Empire du Nord est vertébré, mais le point de soudure de Taza est encore occupé, il est vrai, d'une façon fort précaire ; pour consolider et élargir le passage de Taza, afin de le livrer plus rapidement au commerce, on commence une série de dures opérations militaires. La guerre vient subitement interrompre notre œuvre de ce côté et en retarder la réalisation.

La prise de possession du pays Zaïan s'effectua, au cours du mois de juin, sous le commandement du Général Henrys.

On connaît les détails de cette belle manœuvre de Khénifra qui, en trois jours, au prix de pertes minimales, nous rendit maîtres d'un pays des plus difficiles de 5.000 kilomètres carrés, défendu par un ennemi redoutable et bien armé.

Une action politique intense, qui, par les postes périphériques d'Ito, Oulmès, Christian, Boujad et Kasbah-Tadla, enserrait dans ses mailles étroites tout le pays, précède et précède l'action des colonnes.

Au début de juin, trois groupements de forces ont été constitués chez les Beni M'Guild, dans la région de Rabat et au Tadla, qui encerclent le pays.

Les opérations préparatoires du Général Blondlat ont conduit la colonne de Rabat dans la région de Moulay Bouazza, où est créé le poste provisoire de Fourhal.

L'offensive entreprise dans le Tigrigra, par la colonne Claudel, l'a menée jusqu'à l'oued Ifran, où elle constitue à Lias une base d'opérations solide et un centre important d'approvisionnements.

Au Tadla, la colonne du Colonel Duplessis doit se rassembler à El Graar, en évitant la vallée de l'Oum er Rebia, pour ne pas inciter les Chleuh de Moha ou Saïd à rentrer dans la lutte.

Le 10 juin, l'ordre est donné aux trois colonnes de se mettre en marche sur Khénifra.

Le 12 juin, avec une précision mathématique et une vigueur irrésistible, les trois colonnes convergentes se réunissent en avant de Khénifra, en plein combat, sous le commandement du Général Henrys, rejetant dans les montagnes les forces du Zaïani et s'emparant de la ville abandonnée par les habitants.

Durant les mois de juin et de juillet, le pays ainsi conquis est parcouru par nos colonnes, reconnu et organisé. Nous livrons, le 30 juin et le 4 juillet, à Oulmès et à Fomm Teguet de durs combats où l'ennemi fait preuve une fois de plus de ses redoutables qualités guerrières, mais où nous le repoussons en lui infligeant des pertes sérieuses.

C'est la quatrième étape de la conquête marocaine ; tout le Maroc septentrional, au Nord de l'Atlas, de la Moulouya à Agadir, est occupé et un premier contact politique est pris avec les puissantes tribus berbères de la haute montagne. Mais la guerre, là encore, vient interrompre cette période de transition, préparatoire aux soumissions futures que l'hiver aurait certainement hâtées.

La guerre a donc trouvé le Maroc en pleine période de croissance, en pleine manœuvre militaire. M. de Tarde vous a conté, il y a quelques jours, dans sa belle langue colorée, si vivante et si ardente, les heures émouvantes où notre chef, officiellement informé de la déclaration de guerre, prit, pendant la nuit, les résolutions si graves qui devaient nous conserver le Maroc. Il eut tout de suite la claire vision de ses devoirs qui se contrariaient : donner à la France le maximum de soldats et conserver le Maroc, déjà si cher à nos cœurs.

Et le Résident Général donna sans compter à la France tout ce qu'il avait de meilleur : des officiers de nombreux services, 4 compagnies de génie, 11 escadrons, 6 batteries, 40 bataillons, qui se couvrirent de gloire à Charleroi, sur l'Yser, à Carency et aux Eparges ; il y ajouta des ressources de toutes natures qu'il n'a cessé de verser à jet continu. — Et il conserva le Maroc.

Vous savez à quoi tient ce prodige ?

Le maintien de nos postes du front, l'organisation d'une solide armature à la périphérie, la continuation à l'intérieur du programme de travaux publics et la constante application de la politique du « sourire », ont assuré au Maroc, conservé à la France, dans toute son intégrité, le cours à peu près normal de sa vie économique.

Ah ! certes, il y eut des à-coups, il y eut des moments angoissants. Le 13 novembre, à El Herri, les vagues furieuses de Berbères se précipitent à Khénifra contre notre armature ; la digue menace d'être rompue en ce point et, si la fissure se produit, l'arrière-pays court les pires dangers. Mais, malgré les 650 hommes que nous perdons dans cette douloureuse journée, les couleurs françaises flottent toujours sur la forteresse de Khénifra ; quelques hommes déterminés ont juré d'y tenir et, pendant 48 heures, ils sont là, calmes et superbes, attendant, sans peur et sans reproche, les secours que leur apportent le Colonel Duplessis et le Général Henrys.

Au Nord, aussi, dans le voisinage de la zone espagnole, où les tribus insoumises bénéficient encore de l'indécision des limites, nous avons eu à faire de gros efforts militaires.

Sur l'Ouergha, au Sud d'Ouezzan, nos troupes, par les journées les plus chaudes de l'été, ont combattu violemment et victorieusement pour repousser les contingents hostiles qui menaçaient nos tribus et nos postes.

Du côté de Taza aussi, les tribus insoumises, poussées par des excitations extérieures, ont cru le moment favorable pour reprendre la lutte et, non seulement nous les avons battues, mais encore nous avons étendu notre occupation par la soumission du pays Branès.

Au Tadla, les Chleuh, trompés par la propagande étrangère sur l'état de nos forces au Maroc, veulent profiter du moment et nous chasser de la plaine dont ils convoitent les richesses ; mais ils ont compté sans le Général Duplessis, qui, en plein mois d'août, leur inflige une sévère leçon et les oblige à réintégrer leurs montagnes. Enfin, dans le Sud de Marrakech, dans le Sous, Hiba relève la tête et cherche à reprendre son prestige, son autorité et sa royauté perdus. Mais, là aussi, le Colonel de Lamothe veille, et avec le concours exclusif des contingents indigènes, sans engager un seul soldat, il repousse le Prétendant jusqu'aux sables sahariens.

Ainsi, en dépit de la guerre, notre situation s'est partout consolidée ; en certains points même, elle a progressé et notre front berbère, dépassant les forêts de cèdres, s'étend aujourd'hui jusqu'à la ligne du Guigo, préparant la nouvelle avance de demain.

Certes, il faut s'attendre encore à des à-coups : El Herri, les incursions du Gharb, les affaires de l'Ouergha, les combats des Branès, les tentatives des Chleuh, les espoirs de Hiba ont été suscités, nous en avons des preuves multiples et irréfutables, par la propagande allemande qui s'exerce là, tout près, à nos portes.

Et, elle ne se laisse pas rebuter par les succès, car c'est une œuvre germanique, c'est-à-dire patiente et tenace, et qui ne cessera que lorsque nous aurons définitivement dissipé en Europe le cauchemar d'hégémonie d'un pangermanisme insatiable.

Là aussi, donc, comme sur les fronts d'Europe, ce sont les Allemands que nous combattons partout et que nous vaincrons aussi, ici comme sur les fronts d'Europe.

Mais la tâche entreprise au Maroc, ralentie par la guerre, ne sera pas achevée à la patx.

Si, à l'heure actuelle, notre influence politique se développe presque partout jusqu'aux limites extrêmes de notre influence, bien des régions échappent toutefois encore à notre contrôle et à notre action efficace.

Après la guerre, il nous faudra reviser notre front Nord où l'insuffisance de délimitation entre les deux zones ne nous permet pas, pour le moment, d'intervenir.

À l'Est, le couloir de Taza aura besoin d'être encore élargi. Le grand flot des Riata-Beni Ouaraïn sera menacé d'encerclement total par l'occupation de la vallée de la

Moulouya, le resserrement de nos postes de la ligne du Nord et la liaison effective de la région de Fez avec le territoire de Bou Denib, d'où, il y a quelques semaines, le Colonel Bertrand poussait une reconnaissance de cavalerie des plus hardies jusqu'en vue de Kasbah-Maghzen. Les postes de Gourranra et de Timhadit sont les extrémités de la pince qui se refermera un jour prochain à Kasbah el Maghzen et détachera le massif Beni Ouaraïn des Berbères d'Ali Amhaouch.

Pareillement, le bloc berbère du Moyen Atlas sera entamé par les mêmes moyens, de tous les côtés à la fois, pour en obtenir la désagrégation et la rupture ; nous tenons déjà solidement les pentes Nord du massif que, d'autre part, le nouveau poste de Timhadit, isole vers l'Ouest. Lorsque nous pourrons — et ce jour est peut-être proche — occuper la vallée de l'oued el Abid, que deux de nos officiers de Renseignements de Marrakech viennent de reconnaître il y a quelques jours, l'encerclément du Moyen Atlas sera assuré. Nous n'aurons plus qu'à réaliser, à proximité de toutes les brèches et sur tous les fronts d'attaques, les progrès politiques nécessaires pour monter sans dommages à l'assaut de la montagne berbère.

Et alors, le Tafilalet tombera comme un fruit mûr, et

pour le reste, ce sera un problème saharien qui se résoudra, au regard des difficultés vaincues, comme un jeu d'enfants.

J'ai cherché à vous présenter, dans un tableau raccourci, l'œuvre considérable déjà réalisée au Maroc et le travail qui reste à accomplir, qui est sur le métier, bien en place, la trame achevée, le dessin esquissé.

Vous avez, dès maintenant, un grand Maroc pacifié et organisé, dont les richesses s'étalent à profusion dans cette enceinte.

Il reste, il est vrai, une large zone insoumise ; mais ce programme, dont aussi bien la réalisation est préparée, sera l'œuvre de demain, après la guerre.

Et lorsque la Victoire aura magnifié les gestes héroïques de nos frères, qui là-bas, sur les champs de bataille d'Europe, auront combattu et souffert pour notre Patrie reconstituée et agrandie, nous n'aurons pas à rougir de nous présenter devant eux, car, nous aussi, nous aurons combattu et souffert pour une France plus forte et plus grande et nous aurons droit même à quelque fierté, en considérant la grande œuvre dont nous aurons été les modestes artisans.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

CONSERVATION DE CASABLANCA

EXTRAITS DE RÉQUISITION

Réquisition N° 83°

Suivant réquisition en date du 28 septembre 1915, déposée à la Conservation le 8 octobre 1915, la COMPAGNIE MAROCAINE, Société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 60, représentée par M. Edouard William Soudan, son mandataire, domicilié à Rabat, avenue du Chellah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de « FEDDANE ETTEBEL ET FEDDANE ESSEMARA », consistant en terrains de labour et de parcours, située à six kilomètres au Sud-Est de Masmourah, Contrôle Civil de Rabat-Banlieue.

Cette propriété, occupant une superficie de 125 hectares, est limitée au Nord, par des propriétés indigènes de la tribu des Arabes (limites marquées par des pierres fixées au sol) ; à l'Est, par

le terrain de Hamou ben Aliane el Kaoui ; au Sud, par la route qui mène à Rabat ; à l'Ouest, par la moitié de Dayat el Bir, qui est la limite entre les Arabes et les Zenatas.

La requérante déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'elle en est propriétaire en vertu d'un acte dressé par deux adouls le 19 Rabia II 1328, homologué par le Cadi, aux termes duquel M. Hamou ben Aliane Ech Chaoui lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 84°

Suivant réquisition en date du 28 septembre 1915, déposée à la Conservation le 8 octobre 1915, la COMPAGNIE MAROCAINE, Société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 60, représentée par M. Edouard William Soudan, son mandataire, domicilié à Rabat, avenue du Chellah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de « ALLAGUE CHEIKH MOUSSA », consistant en terres de labours et de parcours, située à douze kilomètres au Sud-Ouest de Mechra bel Qsiri, Cercle du Gharb.

Cette propriété, occupant une superficie de 150 hectares, est limitée : au Nord, par le terrain dit « El Khart » ; à l'Ouest, par le terrain des Ouled Jaber des Beni Ahsan ; au Sud, par une merja ;

à l'Est, par le chemin conduisant de la Koumba de Sidi ben Daoud au marché de El Haouafat.

La requérante déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'elle en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le dernier jour de Chaoual 1330 par deux adouls et homologué par Si Mohammed ben el Djilani, Cadi, aux termes duquel les enfants de Es Seyed Mohammed ben el Arbi el Mouktari lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 85°

Suivant réquisition en date du 28 septembre 1915, déposée à la Conservation le 8 octobre 1915, la COMPAGNIE MAROCAINE, Société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 60, représentée par M. Edouard William Soudan, son mandataire, domicilié à Rabat, avenue du Chellah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de « ALLAGUE I ET II », consistant en terres de labours et de parcours, située à douze kilomètres au Sud-Ouest de Mechra bel Qsiri, Cercle du Gharb.

Cette propriété, occupant une superficie de 650 hectares, est limitée : au Nord, par la *marcilata* (étang) qui la sépare du terrain des indigènes Chaara, fraction des Grouma, et par le terrain des indigènes Ouled el Mimouni, de la fraction des Yrouma (Mokhtar) ; à l'Est, par le chemin conduisant au marché de Remila ; au Sud, par le chemin de El Kemmarah à Souj el Jemaa de Sid el Manâ ; à l'Ouest, par le terrain des Ouled Youssef, fraction des Yrouma.

Sur ce terrain, la Compagnie Marocaine a acheté un premier tiers délimité comme suit :

Il part de la partie nord, vers la Marcilata, et se prolonge dans la direction sud jusqu'aux parcelles attribuées dans le partage aux indigènes d'Allague ci après : 1° Sidi Ahmed ben Mohammed bel

Mati el Allagui ; 2° Abdallah ben Aïssa bel Mati el Allagui ; 3° Khechan el Allagui ; 4° Qacem el Allagui ; 5° Hadj Thami el Allagui ; 6° Aïssa ben Bou Mehedi el Allagui ; 7° Ouled Hadj el Mhadjoub el Allagui ; 8° Ouled Ali ben Gilali el Allagui.

Et un second tiers dans la partie dite « Bou Jaaran », ainsi délimité :

Au Nord, par le chemin de Kemmarah au marché du Jema ; à l'Est, par le chemin conduisant du marché de Remila au lieu dit « Kharat » au chemin venant d'El Kemmarah ; au Sud, par El Kharat sus dit ; à l'Ouest, par le chemin de Bou Jaaran à Tghrari (fraction des Achach).

La requérante déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'elle en est propriétaire en vertu de deux actes dressés par deux adouls les 15 et 16 Chaoual 1330, homologués par le Cadi de Mechra bel Qsiri, Mohammed ben Djilani El Hadji, aux termes desquels Krechan ben Serir el Mokhtari et consorts lui ont vendu ladite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 86°

Suivant réquisition en date du 28 septembre 1915, déposée à la Conservation le 8 octobre 1915, la COMPAGNIE MAROCAINE, Société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 60, représentée par M. Edouard William Soudan, son mandataire, domicilié à Rabat, avenue du Chellah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de « SIDI OUDOU QNADEL », consistant en terrains de labours et de cultures, située à cinq kilomètres au Sud-Est de Rabat, Contrôle Civil de Rabat-Banlieue.

Cette propriété, occupant une superficie de 117 hectares, est limitée : au Nord, par un chemin la séparant des terrains de Esseoui ; à l'Ouest, par la route de Rabat-Nkheila ; au Sud, par le

terrain des Chorfas habitant Rabat, rue Sidi Fatah (Dar Demana) ; à l'Est, par le terrain des Chorfas et celui des Ouled ben Yasset, demeurant sur les lieux.

La requérante déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'elle en est propriétaire en vertu : 1° d'un acte dressé par deux adouls dans les premiers jours de Rabi I 1325 ; 2° d'un acte sous-seings privés du 3 juillet 1907, aux termes desquels les héritiers de Tahra bent Sid Hadji Bergache lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 87°

Suivant réquisition en date du 28 septembre 1915, déposée à la Conservation le 8 octobre 1915, la COMPAGNIE MAROCAINE, Société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 60, représentée par M. Edouard William Soudan, son mandataire, domicilié à Rabat, avenue du Chellah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de « OULED JELLAL », consistant en terrains de labours, située à dix kilomètres environ à l'Ouest de Mechraa bel Ksiri, Beni Hassen, Cercle du Gharb.

Cette propriété, occupant une superficie de 300 hectares, est limitée : au Nord, par l'oued Sebou ; à l'Est, par un ravin appelé « Aïci » et la terre des Njaras, fraction des Beni Malek ; au Sud,

par le chemin du marché de Sidi Mohammed ben Brahim ; à l'Ouest, par le chemin venant des Beni Ahsan, la terre des Haouafats et le Mechraa el Msaada, vis-à-vis de Sid El Hachmi.

La requérante déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'elle en est propriétaire en vertu d'un acte dressé par deux adouls le 5 Ramadan 1332, et homologué par Si Mohammed Cherkaoui, Cadi de Bel Ksiri, aux termes duquel le nommé El Hadj el Arbi ben Abdelhalim el Djillali lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 88°

Suivant réquisition en date du 28 septembre 1915, déposée à la Conservation le 8 octobre 1915, la COMPAGNIE MAROCAINE, Société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 60, représentée par M. Edouard William Soudan, son mandataire, domicilié à Rabat, avenue du Chellah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de « BAB TEBEN », consistant en un terrain à bâtir, située à Rabat, lieu dit Bab Teben et Bouiba, avenue du Dar el Maghzen.

Cette propriété, occupant une superficie de 3.000 mètres carrés, est limitée : au Nord, par le boulevard longeant les remparts de Rabat ; à l'Est, par un terrain appartenant à M. Robic, épicier à Rabat, et par la rue n° 42 ; au Sud, par un bain maure et dépen-

dances appartenant aux Habous et par la propriété de MM. Moliné et Dahl, négociants à Rabat ; à l'Ouest, par l'avenue du Dar el Maghzen.

La requérante déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'elle en est propriétaire en vertu de quatre actes dressés par adouls les 9 et 15 Redjeb 1329 et 12 Hidja 1327, homologués par le Cadi, aux termes desquels Sid Tahar el Korchi et consorts lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 89°

Suivant réquisition en date du 9 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. BENDAYAN Elias dit BERANDO, propriétaire, marié à Tétuan en 1869 à dame ZAGURY Esther, sous le régime de la loi mosaïque, domicilié à Casablanca, rue du Consistoire, n° 19, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « IMMEUBLE BENDAYAN », consistant en une maison d'habitation située à Casablanca, rue du Consistoire, n° 19. La Compagnie Algérienne intervenant comme créancière hypothécaire pour poursuivre la présente immatriculation conjointement avec le propriétaire, domiciliée à Casablanca.

Cette propriété, occupant une superficie de 300 mètres carrés environ, est limitée : au Nord, par l'immeuble de M. Hazzan Joseph, y demeurant ; à l'Est, par la place de France et le mur de la ville arabe ; au Sud, par la maison de Schriqui Moïse, fabricant de savon,

y demeurant ; à l'Ouest, par la maison Tordjman Moïse, y demeurant.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, autre que : une hypothèque au profit de la Compagnie Algérienne, Société anonyme, dont le siège est à Paris, 22, rue Louis-le-Grand, élisant domicile à Casablanca, en ses bureaux, 13, place du Commerce, pour sûreté d'un crédit en compte courant de sept mille francs, suivant acte du 7 octobre 1915, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte de notoriété dressé le 1^{er} Rebia II 1331 par deux adouls et homologué par Sid el Mahdi ben Rachid el Iraki, Cadi de Casablanca, établissant que M. Bendayan sus-nommé possède l'immeuble sus-visé.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 90°

Suivant réquisition en date du 9 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. GARASSINO Giuseppe, propriétaire, italien, marié à Mazagan le 17 juin 1895 à dame MORTEO Maria, sans contrat, régime de la séparation de biens, agissant tant en son nom personnel pour deux tiers, qu'au nom de son frère, M. GARASSINO Nicolo, italien, marié à Casablanca en 1894 à dame LEPEEN Joséphine, sans contrat, régime de la séparation de biens, pour un tiers, domicilié à Casablanca, rue de la Croix-Rouge, n° 30, a demandé l'immatriculation, en qualité de co-proprétaire indivis dans les dites proportions, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « ALASSIO », consistant en un terrain nu, située à Casablanca, route de Médiouna.

Cette propriété, occupant une superficie de 10 hectares environ, est limitée : au Nord, par la propriété de MM. Sapere et Gillet, demeurant à Casablanca chez M. Delmas, avocat, et par celle de M. A.

Gianatelli Gentile, demeurant à Tanger ; à l'Ouest, par la route de Médiouna ; au Sud et à l'Est, par le lotissement Descas, Nathan frères et Cie, demeurant à Casablanca.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'ils en sont co-proprétaires indivis dans les proportions ci-dessus, ainsi que cela résulte d'un acte de notoriété dressé le 26 Djoumada II 1330 par deux adouls de Casablanca, et homologué par le Cadi de cette ville, Si Mohammed el Mahdi ben Rachid el Iraki, et par suite de la vente consentie à M. Garassino Giuseppe par sa sœur Ogrosina, suivant acte dressé par deux adouls le 2 Redjeb 1330, homologué par le Cadi de Casablanca sus-nommé.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 91°

Suivant réquisition en date du 8 octobre 1915, déposée à la Conservation le 9 octobre 1915, M. BUSSET Francis, industriel, marié à dame MONTAGNIER Blanche sous le régime de la communauté légale, contrat reçu par M^e Canis, notaire à Lapalisse (Allier), le 15 octobre 1905 domicilié à Casablanca, rue de la Plage, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété, à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « BOU ZNIKA N° 6 », consistant en terres de parcours, située à quatre kilomètres au Sud-Ouest de Bou Znika, Contrôle Civil de Rabat-Banlieue.

Cette propriété, occupant une superficie de 10 hectares, est limitée : au Nord, par le terrain d'El Mekki Chiahna (Arabs) ; à l'Est, par l'oued El Ghebbar ; au Sud, par le terrain des Ouled

Nejibe Chiahna-Arabs ; à l'Ouest, par le terrain aux Toussoua Chiahna-Arabs.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 4 Chaaban 1330 par deux adouls, homologué par Si El-Hadj Bouazza ben el Hadj, Cadi des Arabes à Rabat, aux termes duquel le nommé Khalifa Si Mohammed, ben Djila' el Reghmi El Aouani lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 92°

Suivant réquisition en date du 13 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. GILLARD Charles, facteur, demeurant à Casablanca, à El Mariff, marié le 11 décembre 1897 à dame FOURNIER Marie, sans contrat, régime de la communauté légale, domicilié à Casablanca, Postes et Télégraphes, rue du Commandant Provost, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « TERRAIN CHARLES », consistant en un terrain vague, située à Casablanca, lieu dit El Mariff.

Cette propriété, occupant une superficie de 300 mètres carrés, est limitée : au Nord, par un terrain appartenant à M. Butler, demeurant à Casablanca ; à l'Est, par une rue de lotissement ; au

Sud, par un terrain appartenant à M. Butler ; à l'Ouest, par une rue de lotissement.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'il en est propriétaire en vertu de deux actes sous-seings privés en date des 25 février et 15 avril 1916, aux termes desquels MM. Murdoch, Butler and Co, propriétaires à Casablanca, lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 93°

Suivant réquisition en date du 13 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. TROVATO Enrico, buraliste, marié à Ragusa (Italie) à dame SIMPATICO Nucia, sans contrat, régime de la communauté légale, domicilié à Casablanca à El Maariff, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « ENRICO », consistant en un terrain, située à Casablanca, quartier El Maariff. Cette propriété, occupant une superficie de 150 mètres carrés, est limitée au Nord, par un immeuble appartenant à M. Deberardi André, représenté par M. Wolff, architecte, demeurant à Casablanca, au Grand Hôtel ; à l'Est, par un immeuble appartenant à M. Sales Mariana, demeurant à El Maariff ; au Sud, par la

propriété de M. le professeur Barronne, demeurant à Casablanca, au Consulat d'Italie ; à l'Ouest, par une rue de lotissement.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte sous-seings privés du 11 mars 1914, aux termes duquel MM. Murdoch, Butler and Co, propriétaires, demeurant à Casablanca, lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 94°

Suivant réquisition en date du 13 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. JUDICI Giovanni, menuisier, Italien, célibataire, domicilié à Casablanca, rue de Mata, au Camp Espagnol, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « JUDICI », consistant en un terrain à bâtir, située à Casablanca, quartier El Maariff.

Cette propriété, occupant une superficie de 300 mètres carrés, est limitée au Nord, par la propriété de M. Special Vincente, Espagnol, demeurant à El Maariff ; à l'Est, par la propriété de M. José Andrés, demeurant à El Maariff ; au Sud, par la propriété de

M. Soria, demeurant à El Maariff ; à l'Ouest, par une rue de lotissement.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte sous-seings privés du 15 février 1914, aux termes duquel MM. Murdoch, Butler and Co, propriétaires, demeurant à Casablanca, lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 95°

Suivant réquisition en date du 8 septembre 1915, déposée à la Conservation le 13 octobre 1915, M. GARAU Giuseppe et Mme SANTORO Maria, son épouse ; les dits époux, Italiens, mariés à Tunis le 13 octobre 1903, sans contrat, régime de la communauté légale, domiciliés à Casablanca, chez M. Santoro Giuseppe, aux Roches Noires, ont demandé l'immatriculation, en qualité de co-propriétaires indivis, d'une propriété à laquelle ils ont déclaré vouloir donner le nom de « SANTORO », consistant en un terrain, située à Casablanca, quartier El Maariff.

Cette propriété, occupant une superficie de 150 mètres carrés, est limitée au Nord, par la propriété de M. Brun, domicilié à Casablanca, représenté par M. Wolff, demeurant à Casablanca, rue de

la Plage ; à l'Est, par la propriété de M. Melili Jacques, demeurant à El Maariff au Sud, par M. Michel Noé, actuellement à Ténérife, représenté par M. Wolff ; à l'Ouest, par une rue de 10 mètres.

Les requérants déclarent qu'à leur connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'ils en sont propriétaires en vertu d'un acte sous-seings privés du 27 mars 1914, aux termes duquel MM. Murdoch, Butler and Co, propriétaires, demeurant à Casablanca, lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 96°

Suivant réquisition en date du 14 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. CALDERARO Laurent, Officier Supplé en réserve spéciale, Chef de bureau à la Résidence Générale, marié le 22 novembre 1902 à dame BALLONGUE Jeanne, sans contrat, domicilié à Rabat, rue Kenitra, n° 4, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « VILLA DES LENTANAS », consistant en une maison d'habitation, située à Rabat, rue de Kenitra, quartier de l'Océan.

Cette propriété, occupant une superficie de 318 mètres carrés, est limitée au Nord, par la rue de Kenitra ; à l'Est et au Sud, par le lotissement de MM. Bigaré-Akkari, demeurant à Rabat ; à

l'Ouest, par la propriété du Commandant Hamet, demeurant à Rabat. Observation faite que la limite ouest traverse un puits mitoyen avec le Commandant Hamet.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 17 Doul Hidja 1331 par deux adouls, et homologué par Si Mohammed Bettaouero, Cadi de Rabat, aux termes duquel M. Mas Antoine lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

SECRETARIAT-GREFFE
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE
INSTANCE DE CASABLANCA

VENTE

aux enchères publiques
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

d'une parcelle de terrain sise
aux Roches Noires (banlieue
de Casablanca).

A la requête de M. DOERFLER, propriétaire, demeurant à Casablanca, ayant pour avocat M^e CRUST, du barreau de Casablanca, à l'encontre du sieur ROBERT, employé à l'Aconage, à Casablanca.

Il sera procédé, le lundi 20 décembre 1915, à neuf heures du matin, dans une des salles du Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca, par le Secrétaire-Greffier en chef du Tribunal ou de son délégué, à la vente d'une parcelle de terrain sise aux Roches Noires (banlieue de Casablanca), d'une super-

ficie totale de quatre cent quatre-vingt-seize mètres carrés. Elle est limitée : au Nord, par le boulevard de Rabat ; au Sud, par un chemin ; à l'Est, par M. David, négociant à Casablanca, et à l'Ouest, par le requérant.

Sur ladite parcelle de terrain est édiflée une maison sans toiture et sans plafond, composée de cinq pièces et de deux cuisines, le tout carrelé en carreaux de ciment. La surface occupée par cette construction est de cent dix mètres carrés. La façade donnant sur le boulevard de Rabat a une longueur de onze mètres. Sur la parcelle sus-désignée, il existe un puits.

Procédure

La parcelle de terrain ci-dessus indiquée a été saisie suivant procès-verbal du Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca en date du 9 octobre 1915.

dont l'original, avec tout le dossier de la procédure est déposé au Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca.

Titre de propriété

Le titre de propriété, ainsi que sa traduction, sont déposés au Greffe du Secrétariat où l'on peut en prendre connaissance.

Clauses et conditions de la vente

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions énoncées par les articles 343 et suivants du Dahir sur la Procédure civile. Les offres seront reçues au Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca et l'adjudication sera prononcée au plus offrant et dernier enchérisseur solvable ou fournissant une caution solvable.

Le prix de l'adjudication est payable au Secrétariat dans un

délai de vingt jours après l'adjudication. L'adjudicataire devra, en outre, solder les frais taxés de la procédure d'exécution et dont le montant sera annoncé avant l'adjudication. Faute par l'adjudicataire d'exécuter l'une quelconque des conditions de la vente, l'immeuble sera revendu à sa folle enchère dans les conditions prévues par les articles 353 et suivants du Dahir sur la Procédure civile.

Mise à prix

La mise à prix est fixée à cinq mille francs.

Le cahier des charges est tenu à la disposition des intéressés qui pourront en prendre connaissance au Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du Tribunal à M. GAVENS.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffier du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

D'un acte passé devant M. COUDERC, Secrétaire-Greffier en Chef de la Cour d'Appel de Rabat, investi des fonctions notariales, les 28 septembre et 2 octobre 1915, enregistré à Rabat, le 4 octobre 1915, folio 23, case 3, par M. VANDEVOIR, qui a perçu deux francs, et dont une expédition a été déposée au Secrétariat-Greffier du Tribunal de première Ins-

tance de Casablanca, le jour, 8 octobre 1915, il appert :

Que M. Emile SOLARI, propriétaire, demeurant à Rabat, rue Henri Pop, n^o 4, a vendu à M. Claude Cougoule DEVERGNE, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Rabat, les biens et droits mobiliers ayant fait partie de l'exploitation commerciale que M. SOLARI a créée et qu'il faisait valoir à Rabat, rue Henri Pop, n^o 7, sous le nom de « Etablissement SOLARI », comprenant :

1^o Différentes machines à débiter le bois, notamment : une scie à ruban, une dégauchisseuse, une raboteuse, une machine verticale (dite toupie), une affûteuse murale, une

mortaiseuse, une tenonneuse, une affûteuse à l'émeri, un tour (non monté), une mortaiseuse pour persiennes à l'américaine, un moteur Japy O, une forge portative, enclume, huit étais et un lot d'outils et d'objets de matériel :

2^o Diverses marchandises, comprenant : deux mètres cubes de bois d'Amérique et de chêne, chambranles, serrures et boutons, bois divers, articles de quincaillerie et ferroment :

3^o Le droit au bail des lieux où est reposée cette exploitation commerciale ;

Et 4^o les constructions ou mieux les baraquements, considérés comme biens meu-

bles, existant sur les lieux loués et consistant en maison d'habitation, magasin de vente, hangars, entrepôt.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte actuellement suivant clauses et conditions insérées au dit acte.

Les parties font élection de domicile à Rabat, chacune en sa demeure.

Dans les quinze jours au plus tard après la seconde insertion, tout créancier du précédent propriétaire pourra former opposition au Secrétariat-Greffier du Tribunal de première Instance de Casablanca.

Pour seconde insertion
Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

EXTRAIT

du Registre du Commerce
deau au Secrétariat-Greffé
du Tribunal de Première
Instance de Casablanca, en
vertu des articles 19 et sui-
vants du Dahir formant
Code de Commerce.

D'un acte sous-seings privés
en date, à Casablanca, du
1^{er} septembre 1915, enregistré,
déposé pour minute par M.
Hector BONNIN et M. Julien
TEISSIER, tous deux commer-
çants à Casablanca, ainsi qu'il
appert de l'acte de dépôt
dressé par M. Francis NER-
RIÈRE, Secrétaire-Greffier en
Chef près le Tribunal de pre-
mière Instance de Casablanca,
investi des fonctions nota-
riales, le 29 septembre 1915,
enregistré, et dont une expédi-
tion a été déposée au Secréta-
riat-Greffé du Tribunal de Ca-
sablanca, ce jour 16 octobre
1915, il résulte :

Que la Société en nom col-
lectif « Julien TEISSIER et
Cie » formée par MM. Hector
BONNIN et Julien TEISSIER,
tous deux commerçants à Ca-
sablanca, pour l'exploitation
d'un fonds de commerce de
vins et liqueurs à Casablanca
est définitivement dissoute à
partir du 24 août 1915.

Que M. Julien TEISSIER
cède en pleine propriété à M.
Hector BONNIN l'intégralité
des droits lui appartenant
dans l'actif tant mobilier
qu'immobilier de la dite So-
ciété qui comprend notam-
ment : 1° le fonds de com-
merce de vins et liqueurs que
la Société Julien TEISSIER et
Cie exploitait à Casablanca,
avec tous les éléments qui la
composent : clientèle, acha-
landage, matériel et outillage,
marchandises, créances, ensei-
gne ; 2° le bénéfice de l'explo-
itation de l'agence de la mai-
son « Alfred VIDEAU et Cie »,
de Bordeaux, telle que cette
agence a été concédée à la So-
ciété Julien TEISSIER et Cie
avec tous ses avantages ; 3° un terrain nu de douze
cent cinquante mètres carrés
environ, sis à Casablanca, rue
Galilée, acheté par MM. TEIS-
SIER et BONNIN moyennant
un prix payé ; 4° le bail du
terrain que la Société Julien
TEISSIER et Cie tient en loca-
tion de M. Pierre Philippaz
Turban ; 5° diverses construc-
tions en maçonnerie, en bois
ou en tôle ondulée édifiées sur
ce dernier terrain ; aux ter-
mes du bail, les constructions
en maçonnerie deviendront la
propriété du bailleur à l'expir-
ation du bail en 1921.

Que M. BONNIN pourra se
dire successeur de la Société
Julien TEISSIER et Cie, sans
pouvoir employer d'aucune au-
tre manière le nom de M. Ju-
lien TEISSIER.

Que cette cession est faite à
charge par M. BONNIN de
payer intégralement les dettes
de la Société de quelque na-
ture qu'elles soient, et, en
outre, moyennant un prix de
douze mille cinq cents francs,
stipulé payable partie à l'ex-
piration des délais d'opposi-
tion, et partie en douze men-
sualités de cinq cents francs,
avec faculté pour M. BONNIN
de se libérer par anticipation.
Et autres clauses et conditions
insérées au dit acte.

Les parties font élection de
domicile à Casablanca, en
leurs demeures respectives.

Dans les quinze jours au
plus tard après la seconde
insertion, tout créancier du
précédent propriétaire pourra
former opposition au Secréta-
riat-Greffé du Tribunal de pre-
mière Instance de Casablanca.

Pour extrait certifié cor-
forme et pour première inser-
tion.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du Bureau de Ca-
sablanca du 28 Mai 1914.)

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE CASABLANCA

Secrétariat-Greffé

D'un jugement rendu par
défaut par le Tribunal de pre-
mière Instance de Casablanca,
le 22 février 1915, entre :

1° La dame CHASSE Ger-
maine épouse DELAUAUD
Léon,

D'une part ;

Et 2° le sieur DELAUAUD
Léon, plombier, demeurant à
Casablanca,

D'autre part ;

Il appert que le divorce a
été prononcé aux torts et
griefs de ce dernier.

Casablanca, le 15 octobre 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

ENTREPRISE
de
Charpente & Menuiserie

PLANS et DEVIS
: : sur demande : :

GUIGNARD & C^{ie}

Avenue de Casablanca

Près le Palmarium : :

: : **RABAT** : :

Banque d'État du Maroc

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : TANGER

AGENCES :

Casablanca, Larache, Marrakech,

Mazagan, Mogador, Oudjda,

Rabat, Saffi

J. DAVID

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS
Chiffons, Cornes, laines, Grils,
Peaux, Vieux métaux, etc...

Se rend sur les lieux
et sur demande

Adresse: Boîte postale 409
CASABLANCA